

2019

AFRIQUE, CARAÏBES ET PACIFIQUE

ET PAYS
ET TERRITOIRES
D'OUTRE-MER



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

2019

**AFRIQUE,
CARAÏBES
ET PACIFIQUE
ET PAYS ET TERRITOIRES
D'OUTRE-MER**

 **Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE 

Rapport annuel 2019 sur l'activité de la Banque européenne d'investissement en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer

© Banque européenne d'investissement, 2020.

98-100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

✉ info@eib.org

www.eib.org

twitter.com/eib

facebook.com/europeaninvestmentbank

youtube.com/eibtheeubank

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs mentionnés ci-dessous pour les prises de vues illustrant ce rapport. Crédits photos : Gettyimages/Thorsten Negro, peeterv, Klaus Vedfelt, Jasmin Merdan, GCShutter, Luca Sage, FG Trade. Tous droits réservés.

L'autorisation de reproduire ou d'utiliser ces prises de vues doit être sollicitée directement auprès du détenteur des droits d'auteur.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez également écrire à l'adresse : info@eib.org.

Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse www.eib.org/sign-up.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Responsables de publication : Brian Power, Sonia Leonardo, Sabine Kayser.

Mise en page : EIB GraphicTeam.

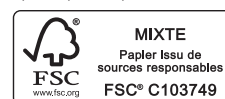
Imprimé sur du papier Munken Polar, bouffant 1.13, FSC Mix blanc.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu'il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres. Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l'environnement, utilité sociale et viabilité économique.

Nous le savons tous : lire, c'est bon pour nous. C'est bon aussi pour la planète, mais pas sur n'importe quel papier.

Imprimé par : Imprimerie Centrale

print : QH-AG-20-001-FR-C ISBN 978-92-861-4664-0 ISSN 1725-9258 doi:10.2867/401962
eBook : QH-AG-20-001-FR-E ISBN 978-92-861-4659-6 ISSN 2443-6836 doi:10.2867/084087
pdf : QH-AG-20-001-FR-N ISBN 978-92-861-4658-9 ISSN 2443-6836 doi:10.2867/23371



À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le Rapport sur l'activité de la **BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT** en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et le Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer donne une vue d'ensemble de la manière dont la Banque contribue à lutter contre la pauvreté et aide ces économies à se développer, grâce à ses outils de financement à l'appui de projets dans le secteur privé et le secteur public.

L'AFRIQUE, LES CARAÏBES ET LE PACIFIQUE sont des régions qui se distinguent nettement les unes des autres et font face à des défis différents réclamant des solutions distinctes. Ce qu'elles ont en commun, ce sont des besoins d'investissement dans la résilience face aux changements climatiques, les énergies renouvelables, les transports durables, l'eau et l'assainissement, et les télécommunications. Elles doivent aussi renforcer la capacité de leur secteur financier à soutenir des entreprises de toutes tailles, de l'entreprise individuelle à la société qui cherche à grandir et à recruter. Ces investissements, ainsi que ceux visant à renforcer les systèmes de santé, prendront tout leur sens en 2020, toute la planète luttant pour surmonter la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.

La Banque européenne d'investissement, qui est la banque de l'UE, est déterminée à aider les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à faire face à ces défis pour leur permettre de mettre en place les conditions propices à une croissance économique dynamique et durable. En 2019, le montant total des opérations signées par la Banque dans ces régions a atteint 1,355 milliard d'euros.

Avec ses partenaires, la BEI est déterminée à aider ceux qui, dans nos sociétés, sont parfois oubliés, comme les jeunes, les femmes et les filles et les populations rurales. La BEI veut que son action profite au plus grand nombre, dans les grandes villes comme dans les petits villages. Elle veut offrir des perspectives de réussite à tous.

Le présent rapport est organisé en cinq sections : nous y faisons le point sur les principales activités de la BEI en 2019. Les chiffres clés illustrent l'évolution de l'activité de la Banque l'année passée, et la partie consacrée aux partenaires présente son modèle de prestation intégré et les principales avancées qu'elle a réalisées pour renforcer son action sur le terrain. Nous proposons également une vue d'ensemble de certaines des missions phares de la BEI.

Dans ce rapport, **VOUS DÉCOUVRIREZ DES PERSONNES QUI TRAVAILLENT À FAIRE LA DIFFÉRENCE, POUR ELLES-MÊMES ET POUR LES AUTRES.** La commissaire européenne Jutta Urpilainen présentera les prochaines étapes vers la réalisation des objectifs de développement durable. Et il sera question du soutien dont les femmes entrepreneures bénéficient en Ouganda, de l'élargissement des services numériques au moyen de technologies vertes en Guinée, d'un nouveau programme conçu pour renforcer la résistance des habitations et des infrastructures vitales aux ouragans et aux tremblements de terre en République dominicaine, et de l'aide apportée au Burkina Faso à une marchande de fruits et légumes pour qu'elle puisse continuer à vendre ses produits frais de saison.

TABLE DES MATIÈRES

6	AVANT-PROPOS DU VICE-PRÉSIDENT AMBROISE FAYOLLE
8	VUE D'ENSEMBLE DES INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE LA BEI EN 2019
10	QUELQUES-UNS DE NOS PROJETS EN BREF
16	RÉPARTITION DES SIGNATURES POUR 2019
20	INNOVATION VERTE POUR LES RÉSEAUX MOBILES EN GUINÉE
22	LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS COMMENCE PAR L'HABITAT
24	SOUTENIR LES FEMMES D'AFFAIRES EN OUGANDA AUJOURD'HUI ET DEMAIN
26	GOMMER LA FRACTURE MONDE URBAIN/MONDE RURAL
29	PARTENARIATS
29	LES INSTITUTIONS HOMOLOGUES
30	LES ACTEURS DE L'UE
31	« IL EST TEMPS DE BÂTIR DES PARTENARIATS PLUS EFFICACES » - ENTRETIEN AVEC JUTTA URPIAINEN
34	LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT
35	ASSISTANCE TECHNIQUE, BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS ET PANACHAGE DE RESSOURCES
36	COFINANCEMENT AVEC DES PARTENAIRES
37	DES ENTREPRENEURS URBAINS « MADE IN OUAGADOUGOU »
39	LES MÉCANISMES DE PANACHAGE EUROPÉENS
43	COMMENT LA BEI INTERVIENT DANS LES PAYS ACP ET LES PTOM
46	LE CADRE DE MESURE DES RÉSULTATS
47	ORGANISATION ET PERSONNEL
48	L'ACCORD DE COTONOU ET LA BEI
49	LES ANNÉES À VENIR - MARIA SHAW-BARRAGAN
50	PAYS PARTENAIRES D'AFRIQUE, DU PACIFIQUE ET DES CARAÏBES ET PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
53	LES OPÉRATIONS DE LA BEI AU TITRE DU MANDAT COTONOU D'AVRIL 2003 À DÉCEMBRE 2019 - DONNÉES CHIFFRÉES

AVANT-PROPOS



Ambroise Fayolle

Vice-président de la BEI

La propagation du coronavirus représente une menace particulière pour les pays fragiles et les pays en situation de conflit. La communauté internationale s'engage aujourd'hui pour améliorer la résilience de ces pays et atténuer les conséquences socio-économiques les plus graves de la pandémie. Parallèlement, on observe toujours des pressions généralisées sur les institutions et les gouvernements pour qu'ils interviennent davantage en faveur des populations menacées par la crise climatique. L'échéance visée pour la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies est l'année 2030. Les objectifs fixés par l'Accord de Paris pour les émissions, le financement de l'action en faveur du climat et l'adaptation aux effets des changements climatiques nous imposent d'agir rapidement. Les économies en développement et émergentes du monde entier ont besoin d'investissements de sorte à être en mesure d'ouvrir des possibilités à leurs populations et de résister aux chocs économiques, comme celui causé par le coronavirus.

L'Union européenne joue un rôle de premier plan dans ces efforts. En tant que bras financier de l'Union européenne, la BEI a pour mission de soutenir ces politiques. Ce que fait le Groupe BEI en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans le Pacifique (ACP) compte parmi les activités qui ont le plus fort impact. En 2019, la BEI a approuvé 39 nouvelles opérations pour un montant total potentiel de 1,895 milliard d'euros de financements. Les signatures pour l'année ont atteint 1,355 milliard d'euros pour 42 projets d'une valeur totale de 5,784 milliards d'euros, toutes sources de financement de la BEI confondues : fonds renouvelable de la Facilité d'investissement ACP, et notamment l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, mécanismes sur risques propres et ressources propres, et volet spécifique du mandat de prêt extérieur consacré à la République d'Afrique du Sud. Mes collègues au siège de la BEI à Luxembourg et dans nos bureaux régionaux dans les pays ACP en sont les artisans au fil des ans. Une nouvelle fois, je les en remercie chaleureusement.

La BEI a quatre grandes priorités dans les régions ACP : le développement du secteur privé, les infrastructures vitales, l'action pour le climat et l'intégration régionale. Elles sont les pierres angulaires de son activité. La Banque considère que le meilleur moyen pour lutter contre la pauvreté est d'investir dans le secteur privé et dans ce qui lui permet de se développer. Les institutions financières doivent avoir les moyens de prêter aux petites entreprises. Les populations des villes et des zones rurales des pays ACP ont des difficultés à accéder aux services essentiels que sont l'eau, l'assainissement, l'électricité, les liaisons de transports et les télécommunications. Les régions d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique sont toutes confrontées à des défis différents pour satisfaire ces besoins. La BEI dispose de suffisamment de souplesse pour financer des projets à fort impact qui répondent à ces besoins.

Si nous nous penchons sur certaines des opérations signées en 2019, nous constatons que le volume moyen des prêts de la Banque a diminué depuis 2018. C'est parce que la proportion d'opérations de plus petite taille, à plus fort impact et plus risquées a augmenté. Ce sont 53 % du volume total des financements de la BEI dans les régions ACP qui sont allés à des pays moins développés et fragiles. Cette proportion est plus élevée que la normale et indique que la Banque œuvre, par ses financements, pour les populations qui en ont le plus besoin, dans les pays qui sont les plus vulnérables aux chocs économiques et doivent renforcer leur résilience pour donner à leurs citoyens une chance de concrétiser leurs ambitions.

La BEI a également signé les deux premières opérations dans le cadre de l'initiative ShelInvest pour l'Afrique. Cette initiative est d'une importance cruciale. Pour l'exprimer en termes simples, le développement économique durable est impossible si des catégories de la population sont marginalisées. Les femmes et les filles reçoivent moins de financements et sont sous-bancarisées : le monde doit prendre les devants pour y remédier. L'initiative ShelInvest pour l'Afrique a pour objectif de mobiliser 1 milliard d'euros de financements pour des projets qui soutiennent les femmes et les filles. C'est précisément ce que font le fonds Women's World Banking et l'investissement dans la Banque de développement de l'Ouganda dans le cadre du Mécanisme de portée régionale axé sur les PME en Afrique de l'Est, en apportant des financements à des femmes entrepreneures en Afrique. La première institution octroiera des milliers de petits prêts à des micro-entrepreneurs, tandis que la seconde concentre son action sur des employeurs de plus grande dimension.

L'accès à l'électricité est un élément essentiel du développement économique, et les énergies renouvelables comptent parmi les priorités de la BEI. Plusieurs des projets que la Banque a financés en 2019 en témoignent, démontrant son engagement en faveur d'un bouquet énergétique propre. Elle investit sur ses propres ressources dans la modernisation de la centrale hydroélectrique de Kpong au Ghana, une opération qui contribuera à alimenter en électricité plus de 1,7 million de foyers dans le pays. Dans le même temps, elle finance également des installations solaires photovoltaïques au Sénégal, en soutenant l'initiative Scaling Solar de la Banque mondiale, ainsi que des équipements individuels solaires de production d'électricité hors réseau destinés aux particuliers et aux entreprises au Mozambique et au Malawi. Ces opérations peuvent profiter à des millions de personnes qui, autrement, n'auraient pas accès à l'électricité du réseau.

Les effets des dérèglements climatiques sont déjà ressentis à l'échelle de la planète et les pays ACP sont particulièrement vulnérables. En République dominicaine, la BEI soutient la construction d'infrastructures sociales à l'épreuve des changements climatiques afin de rendre les transports, les logements et les services sûrs. À Sao Tomé-et-Principe, elle contribue à améliorer la sécurité de la route principale dans la capitale. Le passage au numérique est également un élément essentiel du développement économique. La BEI investit dans un projet de télécommunications mobiles économes en énergie en Guinée, qui permettra à la fois d'élargir les services de données pour les populations urbaines et rurales et de réduire considérablement les émissions.

La BEI est particulièrement bien placée pour investir dans des projets de tous types et de toutes dimensions. Elle dispose des instruments financiers nécessaires pour soutenir des initiatives publiques de grande envergure comme les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement au Niger et à Madagascar et d'importants travaux de modernisation routière au Malawi, ainsi que des investisseurs en fonds propres émergents comme le fonds LeapFrog Emerging Consumer et des organismes de microfinancement comme Kafo Jiginew au Mali.

Depuis son lancement en 2003, la Facilité d'investissement ACP a montré toute son efficacité et son efficacité dans le soutien aux politiques de développement de l'Union européenne dans les pays partenaires. Depuis lors, la BEI a financé 402 projets pour un investissement total de 13,4 milliards d'euros dans les régions ACP, dont 7,7 milliards d'euros provenant de la Facilité d'investissement, les 5,7 milliards d'euros restants ayant été financés sur ressources propres. Huit milliards d'euros sont allés à des projets relevant du secteur privé et 5,4 milliards d'euros au secteur public.

Dans les années à venir, il nous faudra tous travailler davantage ensemble si nous voulons faire en sorte que les économies en développement et émergentes obtiennent le soutien et les investissements dont elles ont besoin pour prospérer. En tant que banque de l'UE, la BEI est prête à intensifier son engagement avec la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure afin d'aider à atteindre nos objectifs communs. En tant qu'institution financière, elle est prête à travailler avec les pays qui sont ses partenaires ainsi qu'avec les autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement pour ouvrir des possibilités pour le plus grand nombre. La BEI est un partenaire et un bailleur de fonds de longue date pour l'Afrique subsaharienne, les Caraïbes et le Pacifique. Elle reste déterminée à aider les trois régions à relever les défis auxquelles elles sont confrontées et à améliorer les conditions de vie de leurs populations.



VUE D'ENSEMBLE DES INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE LA BEI EN 2019

ÉNERGIE

1 860 MW

de capacité de production d'électricité supplémentaire, provenant à 100 % de sources d'énergie renouvelables.

2 900 GWh/an

de capacité de production d'électricité supplémentaire, provenant à 100 % de sources d'énergie renouvelables.

2 040 km

de nouvelles lignes électriques, 361 postes électriques neufs ou modernisés.

716 000

foyers qui vont bénéficier de l'électricité produite.

100 000

foyers supplémentaires qui peuvent être raccordés au réseau.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1 780 km

de canalisations principales et de conduites de distribution neuves ou modernisées.

41 300 m³

de capacité de stockage d'eau, dans des installations neuves ou modernisées.

4,37 km

de digues reconstruites ou remises en état.

147 000

raccordements au réseau d'eau nouveaux ou modernisés.

8 000

personnes moins exposées au risque d'inondation, 20 400 personnes bénéficiant de services d'assainissement de meilleure qualité.

2,76 millions

de personnes bénéficiant d'un meilleur approvisionnement en eau.

TRANSPORTS

858 km

de nouvelles routes, empruntées chaque jour par 3 330 usagers, avec une réduction des temps de trajet de 1,69 million d'heures sur une année et 87 vies épargnées chaque année.

Une capacité d'accueil du terminal aérien augmentée de

1,5 million

de voyageurs, avec une augmentation initiale attendue de 1 million de passagers aériens.

TÉLÉ-COMMUNICATIONS

47

sites 3G supplémentaires et 105 sites 4G supplémentaires pour des services mobiles de meilleure qualité.

Des équipements pour

29 200

nouveaux abonnements mobiles sans services de données et 38 500 abonnements avec services de données.

75 km

de câbles à fibres optiques.

24 500

foyers auront accès au haut débit.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET LOGEMENT

83 000

personnes bénéficiant d'infrastructures urbaines neuves ou modernisées.

1 200

nouveaux logements sociaux seront construits.

LIGNES DE CRÉDIT DESTINÉES AUX BANQUES

Des lignes de crédit représentant un financement total de la BEI de

382 millions d'euros.

2 189 prêts en faveur de petites et moyennes entreprises et 34 433 emplois maintenus.

2 169

prêts en faveur de petites entreprises, d'un montant moyen de 127 200 euros, avec à la clé le maintien de 24 928 emplois.

20

prêts en faveur de grandes entreprises, d'un montant moyen de 5,3 millions d'euros, avec à la clé le maintien de 9 505 emplois.

MICROFINANCE

Des lignes de crédit représentant un financement total de la BEI de

141 millions d'euros

pour l'octroi de 193 520 prêts à des micro-entreprises.

Le montant moyen de chaque prêt sera de

728 euros.

Grâce à ces prêts,

106 890 emplois seront maintenus.

30 %

des bénéficiaires finals seront des femmes.

FONDS D'INVESTISSEMENT EN MICROFINANCE

Un fonds d'investissement en microfinance lève

88 millions d'euros.

- Des financements seront mis à la disposition de 15 institutions de microfinance.
- Elles accorderont 5,85 millions de prêts à des petites et très petites entreprises.
- Les bénéficiaires finals seront, pour 45 %, des femmes.

FONDS DE PARTICIPATION

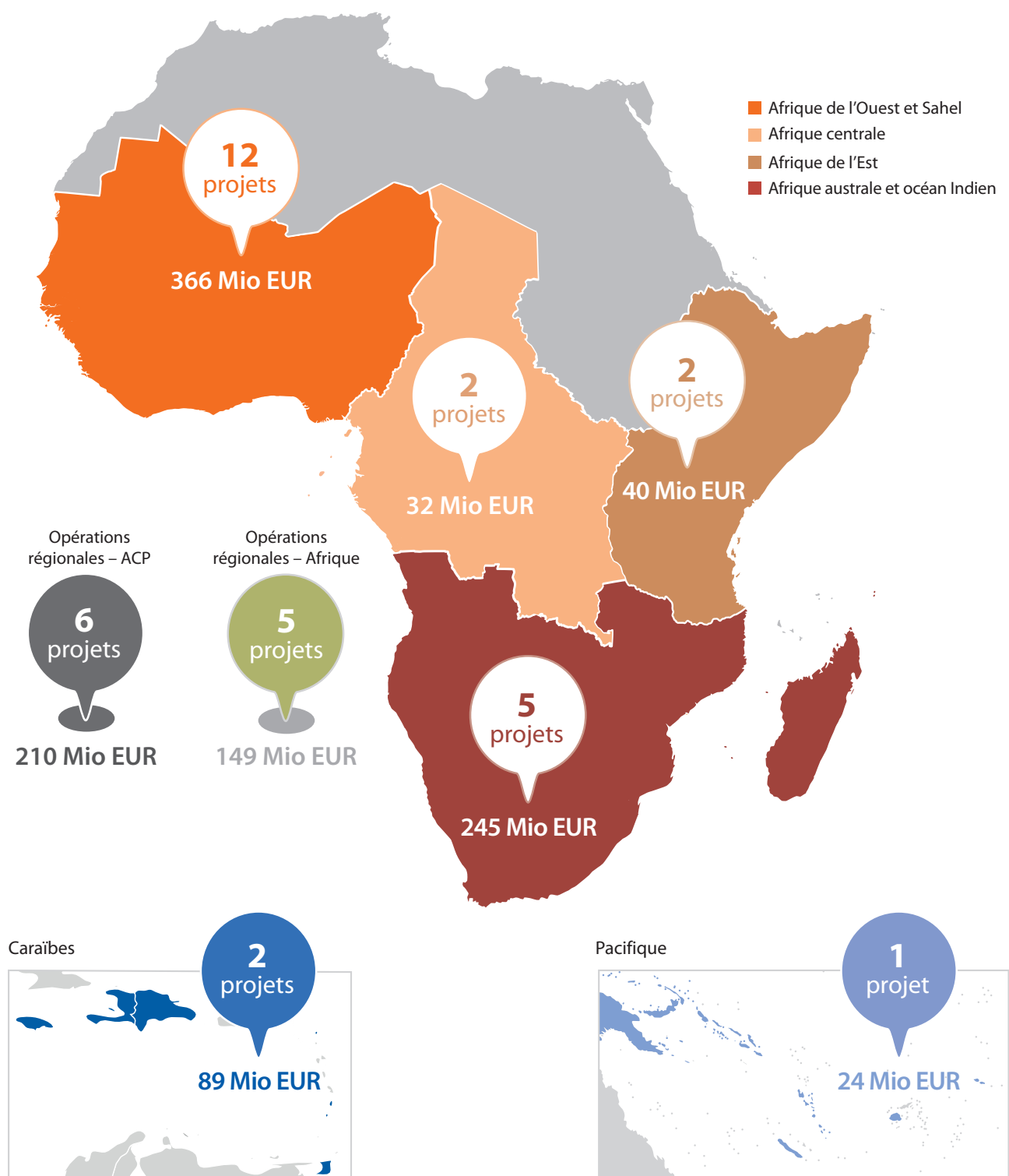
La BEI investit dans des fonds de participation représentant un montant total de

2,7 milliards d'euros.

- Ces fonds soutiendront 182 entreprises bénéficiaires.
- Le montant moyen de l'investissement dans chacune d'elles sera de 10,25 millions d'euros.
- Les entreprises créeront 25 298 emplois.

QUELQUES-UNS DE NOS PROJETS EN BREF

RÉPARTITION PAR RÉGION



AFRIQUE DE L'OUEST ET SAHEL

Un prêt de **60 millions d'euros** à Access Bank, au titre du Mécanisme pour le financement des entreprises privées au Nigeria, permettra de **maintenir 805 emplois** dans de petites entreprises.

La BEI investit **95,5 millions d'euros** dans la remise en état de la M1 au Malawi, avec à la clé **l'aménagement d'une nouvelle route de 694 km**, une réduction des temps de trajet, une baisse des émissions et 86 accidents routiers mortels en moins en un an.

Un investissement de **12,5 millions d'euros** dans la rénovation de la centrale hydroélectrique de Kpong au Ghana permettra d'assurer un approvisionnement en énergie fiable pour **1,74 million de foyers** dans le pays.

La BEI, l'**Union européenne et la Banque africaine de développement** cofinancent l'asphaltage d'un tronçon de **47 km** de la route de l'Union du fleuve Mano au Liberia, avec à la clé un gain de temps pour les usagers et une réduction des émissions grâce à une circulation plus fluide. Pour ce projet qui reliera le Liberia et la Côte d'Ivoire, **3 200 personnes seront employées** pendant la phase de construction.

Un projet destiné à renforcer l'approvisionnement en eau douce à Niamey, au Niger, **bénéficiera à 1,63 million de personnes**. La BEI y contribue à hauteur de **105 millions d'euros**.

La BEI prête **61 millions d'euros** pour aider à améliorer l'accès à l'électricité au Niger. Le projet **bénéficiera à 700 000** personnes à faible revenu dans le pays.

La BEI investit **30 millions de dollars** en Guinée dans un programme visant l'efficacité énergétique dans le domaine des télécommunications. Grâce à l'extension des réseaux mobiles et à l'alimentation des antennes en électricité d'origine solaire, le programme permettra de raccorder des millions de personnes supplémentaires aux services et d'**éviter la consommation de 10,7 millions de litres de diesel par an** – soit le volume habituellement consommé pour faire fonctionner le réseau mobile. *Rendez-vous à la page 20 pour en savoir plus.*

Un prêt de **25 millions de dollars** aidera à raccorder les réseaux de télécommunications de Cabo Verde à ceux du Brésil et du Portugal au moyen d'un câble sous-marin. Le projet permettra également à **234 000 personnes** de l'archipel de bénéficier de services de données de meilleure qualité.

Un prêt de **12 millions d'euros** servira à approvisionner en électricité d'origine solaire à partir du réseau **115 700 foyers** au Sénégal. Les deux installations financées par la BEI entrent dans le cadre de l'initiative Scaling Solar de la Banque mondiale.

Deux prêts souverains de **12,5 millions de dollars** au Niger et au Togo financeront la participation en fonds propres des pays dans l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique. L'institution propose la couverture du risque politique à des entreprises et institutions qui cherchent à opérer en Afrique, rendant ainsi le continent plus attrayant pour les investisseurs.

La BEI a investi **14,5 millions de dollars** dans le fonds Verod Capital Growth, qui investira dans **100 petites entreprises** en Gambie, au Ghana, au Liberia, au Nigeria et en Sierra Leone. Ainsi, **3 020 emplois seront maintenus** pendant la durée de vie du fonds.

Dans le cadre du Mécanisme de microfinance pour l'Afrique de l'Ouest, la BEI prête **10 millions d'euros** à la coopérative de microfinance malienne Kafo Jiginew. Ainsi, 50 149 prêts devraient être débloqués pour des micro-entrepreneurs, principalement des petits exploitants agricoles, et permettre de **maintenir 40 873 emplois**.

AFRIQUE CENTRALE

Dans le cadre du Mécanisme pour le financement des entreprises privées d'Afrique centrale et occidentale, la BEI prête **5 millions d'euros** à Pro-PME Financement au Cameroun. L'établissement de crédit pourra ainsi financer 56 petites entreprises dans le pays. Les prêts porteront sur un montant moyen de 90 000 euros et permettront de **maintenir 3 597 emplois**.

Toujours dans le cadre de ce mécanisme régional au Cameroun, la BEI prête à CommercialBank of Cameroon (CBC) 14 millions d'euros, qui serviront à financer des prêts à 23 entreprises de plus grande dimension (20 PME et 3 ETI), avec à la clé le **maintien de 2 745 emplois**. Les prêts destinés aux PME s'élèveront en moyenne à **560 000 euros** et ceux destinés aux ETI à **950 000 euros**.

La BEI prête **25 millions d'euros** pour aider à **reconstruire la route côtière** à Sao Tomé, la capitale de Sao Tomé-et-Principe. La route sera protégée contre l'érosion côtière et garantira la circulation des marchandises et des personnes sur le pourtour de l'île.

AFRIQUE DE L'EST

Le maintien de **4 000 emplois** dans des petites et moyennes entreprises sera assuré grâce à un prêt de **25 millions d'euros** à Equity Bank Kenya dans le cadre du Mécanisme en faveur des chaînes de valeur dans le secteur agricole kényan, également soutenu par la Commission européenne.

Dans le cadre du Mécanisme de portée régionale axé sur les PME en Afrique de l'Est, la Banque prête **15 millions d'euros** à la Banque de développement de l'Ouganda, les fonds étant destinés principalement à des petites entreprises détenues et dirigées par des femmes, dans le droit fil de l'initiative 2X Challenge. Cette opération permettra de **maintenir 3 335 jobs** dans quelque 29 entreprises du pays. *Rendez-vous à la page 24 pour en savoir plus.*

AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN

Un **prêt de 10 millions d'euros** à Fincorp au titre du Mécanisme de portée régionale axé sur les PME en Afrique australe et dans l'océan Indien contribuera au **maintien de 4 311 emplois** dans 718 petites entreprises en Eswatini.

Dans le cadre de ce même mécanisme régional, un prêt de **10 millions d'euros** aidera la Banque de développement des Seychelles à soutenir 348 petites entreprises et à **maintenir 1 740 emplois**.

Dans une troisième opération relevant elle aussi de ce mécanisme, la Banque prête à FDH Bank Malawi **3,5 millions d'euros**, avec à la clé **2 650 emplois maintenus** dans des entreprises de toutes tailles, des micro-entreprises jusqu'aux ETI.

353 000 personnes vont bénéficier d'une eau potable salubre grâce à un projet de développement concernant le secteur de l'eau dans les basses terres du Lesotho. La BEI y contribue à hauteur de **82 millions d'euros**.

La BEI investit **10 millions de dollars** dans la production d'électricité d'origine solaire hors réseau pour le Malawi et le Mozambique. Le projet pourrait fournir de l'électricité à **107 000 foyers et 12 000 petites entreprises**.

La BEI prête **35 millions d'euros** pour la modernisation de services d'approvisionnement en eau à Antananarivo (Madagascar). Le projet aura des incidences positives pour **1,4 million de personnes** actuellement raccordées au réseau, et **850 000** habitants supplémentaires de la ville profiteront de **nouveaux raccordements**.

RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

La BEI a accordé une facilité de crédit de **100 millions d'euros** à Nedbank, en République d'Afrique du Sud. Les prêts en faveur de petites entreprises et d'ETI aideront à **soutenir 6 500 emplois** dans le pays.

OPÉRATIONS RÉGIONALES – AFRIQUE

Le fonds Metier Sustainable Capital a pour objectif de soutenir **une dizaine de projets axés sur les énergies renouvelables** en Afrique subsaharienne, avec une capacité de production de 426 MW à partir de l'énergie solaire et de 132 MW à partir de l'énergie hydraulique. La BEI investit **44 millions de dollars** dans ce fonds.

Le fonds LeapFrog Emerging Consumer cible des entreprises à forte croissance dans les secteurs des services financiers et de la santé en Afrique. La BEI investit **40,5 millions de dollars** dans ce fonds, qui devrait permettre le **maintien de 29 000 emplois** d'ici à sa clôture.

Un investissement de **15 millions d'euros** de la BEI dans le fonds Meridiam Infrastructure aidera à stimuler le financement de **15 à 20 projets relevant du secteur privé** dans les énergies propres, les transports et les infrastructures environnementales.

La BEI investit dans un premier temps **5 millions de dollars** dans le fonds CRAFT, le premier fonds dédié aux solutions du secteur privé pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. À l'échelle mondiale, le fonds aidera à **créer 3 000 emplois** dans les entreprises bénéficiaires.

Grâce à un prêt-cadre de **50 millions d'euros** à Enel Green Power, **460 000 foyers** seront approvisionnés en électricité par des centrales solaires en Zambie et dans les pays voisins.

Le fonds African Development Partners de **800 millions de dollars** va permettre de **maintenir 50 000 emplois** et d'en **créer 25 000 nouveaux** pendant sa durée de vie. La BEI investit **50,5 millions de dollars** dans ce fonds, qui cible les petites entreprises sur tout le continent.

Le fonds Blue Orchard Resilience cherche à investir dans des solutions technologiques pour la résilience face aux changements climatiques dans l'agro-industrie en Afrique, en Amérique latine et en Asie. La BEI investit **25 millions de dollars** dans ce fonds, qui devrait contribuer à la **création de 1 200 emplois** dans les entreprises bénéficiaires.

La **participation de 15 millions d'euros** de la BEI dans le fonds Africinvest Venture Capital Growth aidera à soutenir l'univers naissant du capital-risque en Afrique subsaharienne et à créer plus de **1 100 emplois pour des femmes** et des jeunes dans les petites entreprises bénéficiaires.

Le fonds responsAbility Access to Clean Power a pour objectif d'aider à combler le manque d'accès à l'énergie en investissant dans des entreprises du secteur solaire hors réseau. Les installations auront une **puissance de 171 MW** à terme, et 60 % des bénéficiaires se trouveront en Afrique subsaharienne. La BEI investit **18 millions de dollars** dans ce fonds pour soutenir ces opérations au titre du Mécanisme pour l'action en faveur du climat et l'environnement.

Le fonds Evolution II a pour objectif d'investir dans **13 projets ayant trait aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique** en Afrique subsaharienne, représentant une puissance totale de **900 MW**, produisant **1 150 gigawattheures** par an. La BEI investit **30,5 millions de dollars** dans ce fonds via le Mécanisme pour l'action en faveur du climat et l'environnement, l'accent étant mis sur l'Afrique de l'Ouest.

CARAÏBES

Un prêt de **50 millions de dollars** contribue à financer la reconstruction de l'aéroport international Princess Juliana à Sint-Maarten, qui a été fortement endommagé par les ouragans Maria et Irma. À l'issue des travaux, l'aéroport non seulement retrouvera la capacité d'accueil de **800 000 voyageurs** dont il disposait auparavant, mais il pourra également en accueillir jusqu'à **2,2 millions par an**. Il pourra à l'avenir résister à des phénomènes météorologiques extrêmes.

La BEI investit **4,3 millions de dollars** dans le fonds MGM Sustainable Energy qui cible des projets ayant trait aux énergies renouvelables dans les Caraïbes. À l'échelle mondiale, les entreprises bénéficiaires du fonds produiront suffisamment d'électricité pour alimenter quelque **220 000 foyers**.

La BEI investit **50 millions de dollars** dans la reconstruction post-catastrophe naturelle et la réalisation d'infrastructures résilientes dans quatre provinces de la République dominicaine. Une partie du projet concerne la construction de **1 200 logements sociaux**. Il s'agit là de la première opération de ce type menée par la BEI dans le pays. *Rendez-vous à la page 22 pour en savoir plus.*

OPÉRATIONS RÉGIONALES – ACP

Grâce à un investissement de **50 millions d'euros** de la BEI dans l'initiative des IEFD European Financing Partners, **266 millions d'euros** de financements seront débloqués en faveur des petites et moyennes entreprises dans l'ensemble des pays ACP sous la forme de prêts, de financements en fonds propres et quasi-fonds propres et de garanties.

Un investissement de **11,5 millions de dollars** dans le fonds Women's World Banking Capital Partners permettra de débloquer **2,6 millions** de microcrédits destinés à des femmes entrepreneures en Afrique.

Dans le cadre du Mécanisme de microfinance ciblant les pays ACP, la BEI prête **6 millions d'euros** à Alterfin. La rétrocession des fonds à des institutions de microfinance générera **59 556 prêts** d'un montant moyen de **440 euros** en faveur de micro-entrepreneurs et contribuera au **maintien de 19 227 emplois**.

Au titre du Mécanisme de financement pour les petits exploitants des pays ACP, la BEI prête **5 millions d'euros** à Pride. L'organisme ougandais de microcrédit pourra ainsi accorder **39 220 prêts** à de petits exploitants agricoles. Ces financements iront pour 40 % à des femmes.

Toujours grâce au Mécanisme de financement pour les petits exploitants des pays ACP en Ouganda, la BEI prête **10 millions d'euros** à Centenary Rural Development Bank. Ce financement contribuera au maintien de **33 692 emplois**.

La BEI investit **15 millions de dollars** dans une augmentation de capital pour le fonds TCX (The Currency Exchange Fund). Le fonds augmente ses capacités de prêt en monnaies locales dans toute l'Afrique.

La BEI prête **120 millions de dollars** à Trade and Development Bank pour des investissements dans l'action en faveur du climat et dans des petites entreprises. Des entreprises d'Afrique subsaharienne bénéficieront ainsi de financements à long terme pour des durées plus longues que celles généralement proposées. L'investissement permettra de **maintenir 3 470 emplois**.

PACIFIQUE

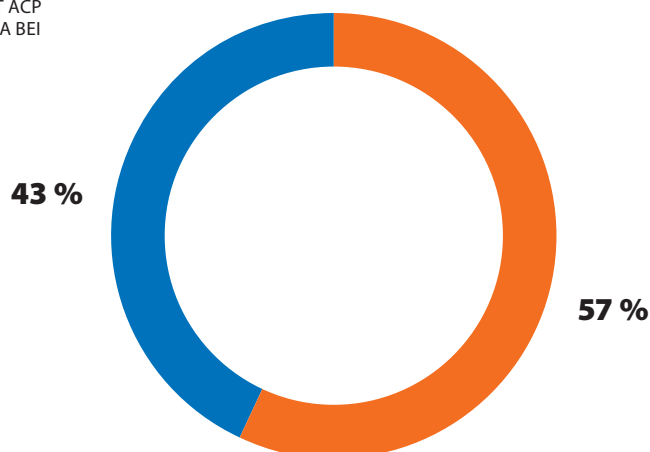
Un prêt de **24 millions d'euros** à la BCI ira à des entreprises de très petite taille ou dans des zones isolées en Nouvelle-Calédonie. Ce concours sera réparti en prêts d'un montant moyen de **35 700 euros** et permettra de **maintenir 1 484 emplois**. *Rendez-vous à la page 26 pour en savoir plus.*



RÉPARTITION DES SIGNATURES POUR 2019

SIGNATURES RAPPORTÉES AUX FONDS UTILISÉS EN 2019

■ FACILITÉ D'INVESTISSEMENT ACP
■ RESSOURCES PROPRES DE LA BEI



Les financements de la BEI en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes, le Pacifique, les pays et territoires d'outre-mer et la République d'Afrique du Sud ont atteint 1,355 milliard d'euros au total en 2019 (2018 : 1,572 milliard d'euros). Les approbations ont représenté un total de 1,895 milliard d'euros (2018 : 1,925 milliard d'euros), et les décaissements ont atteint 816 millions d'euros (2018 : 643 millions d'euros).

La Banque soutient généralement les opérations du secteur privé – sa priorité pour les pays ACP – sur les ressources de la Facilité d'investissement ACP, financée via le Fonds européen de développement. Elle utilise normalement ses ressources propres pour financer les opérations relevant du secteur public, souvent des projets d'infrastructure, qui sont des vecteurs de développement du secteur privé. L'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, un guichet séparé de la Facilité d'investissement ACP, sert à financer des opérations plus risquées en faveur du secteur privé qui sont susceptibles d'avoir un impact accru. Les risques qu'elles comportent peuvent être liés à la situation géographique ou au secteur concerné.

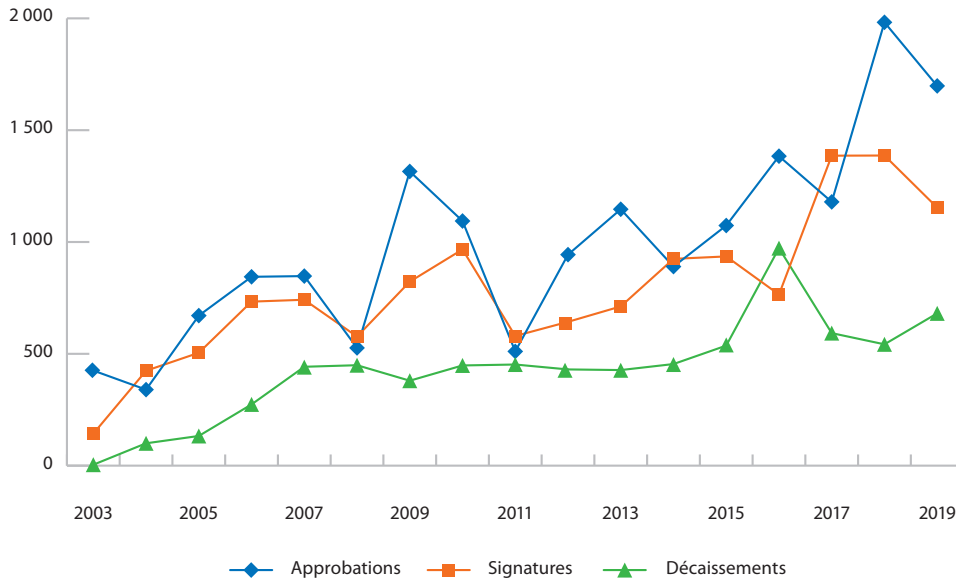
Sur le total de 1,355 milliard d'euros d'opérations signées, 658 millions d'euros provenaient de la Facilité d'investissement ACP, dont 85 millions d'euros au titre de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact. Est venu s'y ajouter un montant de 496 millions d'euros provenant des ressources propres de la BEI et du Programme en faveur des infrastructures dans les pays ACP. Enfin, les 101 millions d'euros restants ont été fournis dans le cadre de mécanismes en risques propres de la BEI, par l'intermédiaire du Mécanisme pour l'action en faveur du climat et l'environnement.

Par ailleurs, la Banque a conclu une opération d'investissement de 100 millions d'euros en République d'Afrique du Sud. Dans ce pays, les projets ne sont pas financés au titre de la Facilité d'investissement ACP ni sur les ressources propres de la Banque, mais ils relèvent d'un guichet distinct du mandat de prêt extérieur, qui est géré par la BEI.

En 2019, les services financiers et les lignes de crédit ont représenté la part la plus importante des opérations signées dans les pays ACP, avec 472 millions d'euros, devant l'eau potable et l'assainissement (232 millions d'euros), l'énergie propre (206 millions d'euros) et les transports (199 millions d'euros).

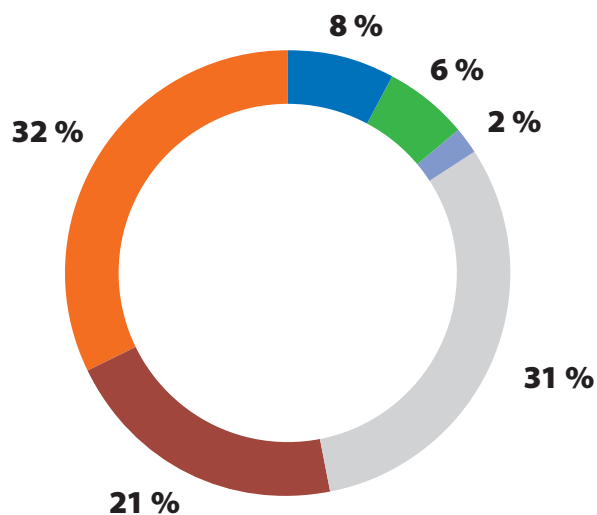
Le secteur privé a représenté 57 % des financements de la BEI en 2019, avec 663 millions d'euros ; les projets relevant du secteur public ont représenté 491 millions d'EUR, soit les 43 % restants. Ce chiffre ne tient pas compte des projets relevant du Mécanisme pour l'action en faveur du climat et l'environnement, qui sont tous axés sur le secteur privé, mais qui peuvent également concerner des pays hors ACP.

ACP ET PTOM – APPROBATIONS, SIGNATURES ET DÉCAISSEMENTS, TOUTES SOURCES DE FINANCEMENT CONFONDUES (EN MILLIONS D'EUROS)



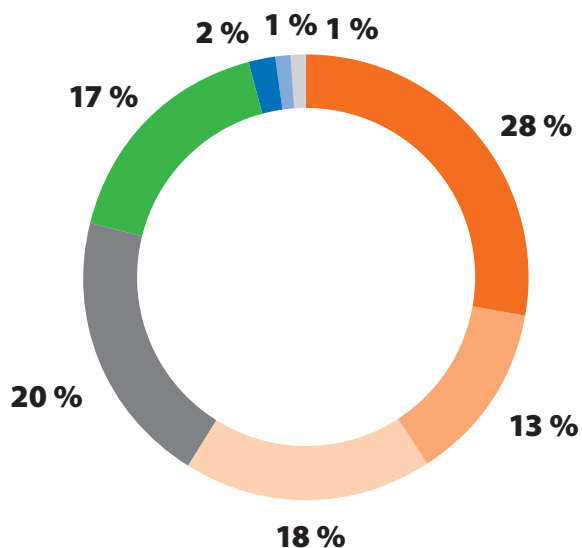
RÉPARTITION DES SIGNATURES PAR RÉGION EN 2019

- CARAÏBES
- AFRIQUE CENTRALE ET AFRIQUE DE L'EST
- PACIFIQUE
- OPÉRATIONS RÉGIONALES – AFRIQUE ET PAYS ACP
- AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN
- AFRIQUE DE L'OUEST ET SAHEL



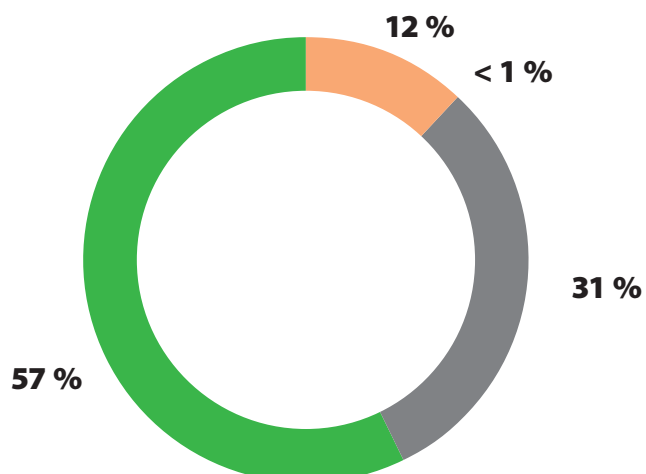
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- LIGNES DE CRÉDIT
- SERVICES FINANCIERS
- ÉNERGIE
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- TRANSPORTS
- INDUSTRIE
- SANTÉ



RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER

- APPORTS DE FONDS PROPRES
- GARANTIES
- PIBM
- PRÊTS DE PREMIER RANG



INNOVATION VERTE POUR LES RÉSEAUX MOBILES EN GUINÉE

La transition numérique se révèle un élément fondamental du développement en Afrique subsaharienne et sous-tend tous les objectifs de développement durable. L'extension des réseaux sur l'ensemble du continent permet de connecter davantage de personnes et ouvre des possibilités pour des groupes mal desservis. La BEI prête 30 millions de dollars à l'appui de l'extension de la couverture mobile en Guinée.

Comme de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la Guinée bénéficie d'une bonne couverture pour ce qui est des réseaux mobiles. Ces derniers sont essentiels pour assurer le développement économique et connecter les personnes aux services numériques propres à améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, en Guinée, des tensions pèsent également sur le réseau d'énergie. La capacité du réseau ne permet pas de répondre à la demande qui augmente trop rapidement, ce qui conduit à de fréquentes coupures. Les antennes de téléphonie mobile doivent être raccordées à l'électricité pour fonctionner. Lorsque le courant est coupé, le signal l'est lui aussi, sauf s'il y a une alimentation de secours. Pour remédier à cette situation, Orange Guinée change sa technologie de référence et assure ainsi un approvisionnement plus fiable en électricité et un accès permanent au réseau, s'accompagnant d'une réduction des émissions.

UN TERRAIN DIFFICILE

« Orange compte 1 500 sites dans le pays ; couvrir l'ensemble du territoire et répondre aux besoins d'une population de 12,4 millions d'habitants est un réel défi », affirme Eli Mattar, directeur de la stratégie chez IPT Powertech. IPT Powertech Guinea est chargée de mettre en œuvre les mises à niveau techniques du réseau, site par site. « Nous couvrons l'ensemble du pays avec tous ses paysages, des montagnes, forêts et terrains difficiles aux cours d'eau, lacs et océans. » IPT Powertech a dans un premier temps fabriqué des batteries pour les voitures, mais l'entreprise est passée aux télécommunications au milieu des années 1990, et la technologie des batteries a joué un rôle clé dans le succès de la mise en place de cette infrastructure.

Dans son infrastructure de télécommunications, l'entreprise met l'accent sur deux éléments clés : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Étant donné que les antennes de téléphonie mobile doivent être alimentées en permanence en électricité, mais que l'approvisionnement électrique n'est pas fiable en Guinée, la plupart d'entre elles sont aujourd'hui raccordées à des générateurs diesel ainsi qu'au secteur. Le nouveau système allégera cette contrainte puisqu'il permettra de réduire considérablement les besoins de générateurs et, partant, les émissions.



- Des antennes de télécommunications mobiles alimentées par l'énergie solaire diffuseront le signal mobile en Guinée.
- Une infrastructure innovante au service de millions de personnes.
- L'utilisation d'une source d'énergie autre que le diesel aura une incidence positive sur l'environnement.



« Nous installons des panneaux photovoltaïques sur les sites, ce qui permet de réduire de plus de 80 % la consommation de diesel par le réseau », explique Eli Mattar. Grâce à ces panneaux, les sites continuent de fonctionner lorsque le réseau électrique est surchargé. Dans les zones les plus touchées, l'électricité est disponible entre 6 et 12 heures par jour. Tous ces sites nécessitent une alimentation de secours stable et c'est ce qu'assureront les panneaux solaires. Ces panneaux alimenteront les batteries en électricité pour permettre le fonctionnement des sites en continu.

VERS UNE ÉLECTRICITÉ HORS RÉSEAU

Le gouvernement guinéen a des plans en place pour agrandir le réseau électrique du pays. Mais pour l'heure, de nouveaux sites hors réseau sont installés pour alimenter le réseau mobile également, ce qui améliorera la couverture en termes de portée dans les zones rurales insuffisamment desservies, et de puissance dans les zones urbaines. « Ces sites représentent des défis de taille pour ce qui est de l'alimentation en énergie et de l'entretien préventif. Grâce à cette opération, nous éviterons la consommation de 10,7 millions de litres de diesel », affirme Eli Mattar. Pour aider à relever ces défis, des équipements efficaces conçus pour avoir une longue durée de vie sont utilisés, ce qui permet de réduire le plus possible l'énergie gaspillée et la nécessité de pièces de rechange. Il y a aussi un avantage indirect. « Nous limitons les émissions et les déchets en réduisant les activités requises pour l'exploitation », précise-t-il. « Cela inclut les déplacements effectués chaque semaine pour l'entretien des générateurs diesel, le changement de l'huile et le remplacement des pièces. »

IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile continue de progresser en Afrique. Les plateformes numériques ouvrent des possibilités pour les entrepreneurs, les jeunes pousses et les entreprises intervenant dans de nombreux secteurs distincts en les mettant instantanément en contact avec les clients existants et potentiels. La banque mobile change le quotidien en permettant un paiement instantané pour l'achat de biens et de services. Des connexions fiables sont indispensables pour le maintien de ces services, et ce projet aidera Orange Guinée et ses clients.

« L'opération permet de renforcer immédiatement la fiabilité du réseau et de réduire les coupures sur un an à un niveau proche de zéro, tant en zone urbaine qu'en milieu rural », explique Eli Mattar. Orange Guinée économisera de l'argent puisqu'elle n'aura plus à investir dans du diesel et des générateurs. Les sommes économisées pourront être réinvesties dans l'acquisition de nouveaux équipements verts pour agrandir le réseau. En 2019, Orange a aménagé plus de 200 nouveaux sites, et 220 autres sont prévus pour 2020.

La BEI cofinance ce projet avec l'institution allemande de financement du développement DEG, qui est une filiale de la KfW. L'infrastructure ouvrira des perspectives pour un nombre de personnes pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers, et l'impact environnemental sera réduit. Elle est aussi durable. Les sites sont modulables et pourront supporter les technologies 3G, 4G et même 5G sans nécessiter d'investissements supplémentaires sur le plan de l'énergie. Orange Guinée a engagé le déploiement de la 4G en 2019 et le poursuivra en 2020.

Ces avancées seront nécessaires pour accompagner le développement des entreprises et la généralisation des services en ligne et mobiles. En investissant dans ce projet, la BEI aide les entrepreneurs guinéens et la jeune génération à disposer des plateformes dont ils ont besoin pour concrétiser leurs projets.

LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS COMMENCE PAR L'HABITAT

La République dominicaine est exposée à la fois à des tremblements de terre et à des phénomènes météorologiques extrêmes. La BEI prête 50 millions de dollars pour aider à financer des infrastructures résilientes. Le programme rassemble plusieurs ministères, bailleurs de fonds et organisations. Les travaux démarreront en 2020.

En 2016, l'ouragan Matthew a dévasté les provinces du nord de la République dominicaine, laissant derrière lui des routes, des ponts et des habitations fortement endommagés. Les eaux venues de l'océan ont inondé de grandes étendues de terres agricoles qu'elles ont rendu inutilisables. Des milliers de personnes ont vu leur habitation détruite, souvent de manière irrémédiable.

Alors que le climat continue de changer, les ouragans vont probablement devenir plus fréquents et plus intenses. La République dominicaine a lancé un programme de rétablissement des services sociaux et de reconstruction des infrastructures essentielles dans les provinces de Monte Cristi, Espaillat, Puerto Plata et Duarte, qui ont été les plus touchées par l'ouragan Matthew. Les trois premières sont bordées par l'océan Atlantique, sur la côte nord de la République dominicaine. La proximité de l'océan les rend particulièrement vulnérables. Duarte, une zone agricole sensible, se situe dans les terres mais elle est menacée par des inondations importantes dues au barrage sur le fleuve Yuna.

L'opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la Facilité d'investissement pour les Caraïbes et par la BEI. Elle a pour objectif de financer la reconstruction d'infrastructures essentielles (routes, ponts, équipements urbains, habitations) détruites par des catastrophes naturelles. Ces nouvelles infrastructures seront plus résistantes et la résilience globale des provinces face aux changements climatiques sera améliorée par la prévention des inondations et par une meilleure utilisation des terres.

LOGEMENTS PRIORITAIRES

Le logement est le volet principal du programme. Emerson Vegazo est le directeur général de la direction générale pour la coopération multilatérale, l'entité de la République dominicaine chargée de la mise en œuvre des projets soutenus par des financements de l'Union européenne et d'autres fonds internationaux. Il explique que la raison pour laquelle le parc de logements a subi les dommages les plus importants est très simple : les groupes humains s'établissent généralement le long des cours d'eau, dans les régions côtières – en d'autres termes dans des zones plus risquées et plus vulnérables, qui sont les plus exposées aux inondations et aux glissements de terrain.

S'éloigner de ces zones est un réel défi, mais s'avère nécessaire pour que les populations puissent devenir plus résilientes. Pour ce qui est de l'habitat, quelque 1 000 nouveaux logements seront construits. Il s'agit là du premier financement de la BEI à l'appui de logements sociaux à l'épreuve des changements climatiques dans les pays ACP. Entre 4 000 et 5 000 personnes bénéficieront de ces nouveaux logements, et Emerson Vegazo précise que la priorité sera donnée aux personnes qui sont les plus vulnérables sur le plan économique. « Nous nous intéressons à des logements pouvant accueillir des familles monoparentales mais aussi des familles avec beaucoup d'enfants ou des jeunes. Nous nous devons de prendre en compte les besoins de chacun. C'est un aspect très important pour nous, en particulier pour ce qui concerne les foyers tenus par des femmes. Les familles monoparentales sont déjà une priorité pour le gouvernement. »

DES HABITATIONS MODULABLES ET SÛRES

- Le projet s'inscrit à l'appui des personnes les plus démunies et les plus vulnérables.
- Assurer la sécurité des familles monoparentales.
- Rendre les communautés de République dominicaine plus durables.



La construction des nouvelles habitations répondra à des normes plus strictes qu'auparavant. Emerson Vegazo explique que les anciens logements ne respectaient généralement pas les normes de base (toiture adaptée, murs solides, sanitaires à l'intérieur, eau potable, prises de courant, accès aux services de télécommunications notamment). « Nous mettons tous ces éléments ensemble pour établir une norme de logement que ceux qui construisent leur propre habitation peuvent suivre », explique-t-il. « C'est un modèle de construction que la communauté peut adopter dans sa culture. » Cette question de culture est essentielle. Les nouvelles habitations fonctionnent

mieux comme logements individuels, mais elles sont également adaptées à une structure communautaire élargie. Elles évitent une suroccupation et offrent une protection contre les catastrophes naturelles lorsqu'elles surviennent. Leur configuration permet une évacuation rapide. En cas de tremblement de terre, il y a des endroits sécurisés et des dispositifs sont prévus pour la gestion des déchets. Les eaux usées sont soumises à un traitement approprié pour éviter les contaminations. Le modèle peut être reproduit et adapté, non seulement au niveau public dans le cadre d'un programme public, mais également au niveau privé et individuel : ceux qui construisent leur propre maison sont encouragés à suivre ce modèle.

UN MODÈLE À SUIVRE

Le programme va au-delà de la reconstruction d'habitations, de routes et de ponts endommagés. Selon Emerson Vegazo, la résilience passe également par un changement de culture et la nécessité d'équiper les personnes et les groupes vulnérables. « Le réel changement ne réside pas dans les travaux de construction mais dans l'unification d'une culture », affirme-t-il. Le programme réunit plusieurs acteurs, au nombre desquels le ministère de l'économie, le ministère des travaux publics et l'institut national du logement de la République dominicaine. Cette réponse conjointe est l'outil idéal pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

SOUTENIR LES FEMMES D’AFFAIRES EN OUGANDA AUJOURD’HUI ET DEMAIN

La Banque de développement de l’Ouganda aide les petites entreprises du pays à se développer en leur fournissant des prêts à des conditions avantageuses dont elles ne peuvent habituellement pas bénéficier auprès des banques commerciales. Elle a lancé un nouveau programme d’investissement qui cible les femmes entrepreneures ougandaises. La BEI soutient ce programme via l’initiative SheInvest pour l’Afrique.

Les femmes détiennent environ 39 % des entreprises ougandaises, mais elles ne reçoivent que 9 % des crédits commerciaux. En général, les femmes sont sous-représentées en ce qui concerne les services financiers et même les services bancaires mobiles : par rapport aux hommes, la probabilité qu’elles disposent d’un compte bancaire est inférieure de 40 %. Elles ne sont que 25 % à utiliser les paiements mobiles. La stratégie nationale d’inclusion financière de l’Ouganda vise à changer cette situation. La Banque de développement de l’Ouganda (UDBL) joue un rôle de pionnier dans ce contexte, et la BEI la soutient en lui octroyant une ligne de crédit de 5 millions d’euros au titre du Mécanisme de portée régionale axé sur les PME en Afrique de l’Est.

RELEVER LES DÉFIS À L’APPUI DE L’INITIATIVE 2X CHALLENGE

Il est difficile pour les petites entreprises en Ouganda d’obtenir les financements dont elles ont besoin pour grandir et évoluer. Les taux d’intérêt sont généralement élevés dans le pays et les durées des prêts ne sont pas suffisamment longues. C’est là qu’intervient l’UDBL. « Nous mettons à disposition des financements à des taux d’intérêt abordables », déclare Patricia Ojangole, directrice générale de l’institution. L’UDBL a pour mission d’aider le secteur privé ougandais à se développer.

Il s’agit précisément du type d’opération pour lequel l’initiative 2X Challenge a été créée. Cette initiative est un engagement pris par les institutions de financement du développement de mobiliser 3 milliards de dollars d’investissements pour l’autonomisation économique des femmes d’ici la fin de 2020. L’objectif de l’initiative 2X Challenge est d’accompagner les femmes dans leur parcours d’entrepreneures, de cheffes d’entreprise et d’employées, d’améliorer leurs conditions de vie et d’élargir le champ des possibilités qui s’offrent à elles. Cette ligne de crédit répond au critère de 2X Challenge concernant l’affectation d’au moins 30 % des ressources provenant d’une ligne de crédit ou d’un fonds d’investissement à des entreprises détenues ou dirigées par des femmes, dans le cadre d’un effort global visant à faire progresser l’égalité entre les hommes et les femmes.

Pour l’UDBL, il s’agit là d’une pierre angulaire de son plan. « Nous faisons plus qu’apporter des financements », affirme Patricia Ojangole. « Nous nous intéressons au développement du capital humain et à l’évolution globale

- Le projet aidera à réduire la pauvreté en Ouganda.
- Appui financier et conseils destinés à des entreprises détenues par des femmes.
- Ces entreprises généreront des emplois et de la croissance économique.



des entreprises. D'une part, notre unité de préparation de projets travaille avec les autorités et le secteur privé sur la faisabilité des projets. D'autre part, notre unité de conseil aide nos clients à mettre en place une meilleure gouvernance interne. Voilà comment nous procédons pour les grandes entreprises. Nous mettons également sur pied un programme de mentorat et de formation pour les jeunes pousses. »

DES FINANCEMENTS POUR TOUS LES SECTEURS

L'UDBL compte 115 entreprises dans son portefeuille. Elles sont principalement issues de quatre secteurs distincts : l'agriculture et l'agro-industrie, la production manufacturière, le tourisme et le développement du capital humain (structures de formation professionnelle, centres d'apprentissage pour les adultes et écoles pour les enfants). Ces secteurs présentent une grande diversité. Les bénéficiaires des financements sont des lodges pour touristes, des fabricants de matelas, des hôpitaux, des écoles formant le personnel infirmier et médical, des centres de formation professionnelle, mais aussi des coopératives agricoles et des entreprises de la chaîne de valeur de l'agro-industrie. « Nous avons des entreprises clientes dirigées par des femmes dans tous les secteurs », explique Patricia Ojangole, « et nous mettons des initiatives en place pour les aider à avancer ».

Dans le portefeuille de l'UDBL, la majorité des entreprises dirigées par des femmes sont issues des secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie, mais il y a des exceptions. Delight Supplies est le principal distributeur de produits cosmétiques et de beauté en Ouganda, qu'il fournit à des clients dans tout le pays à partir de ses locaux à Kampala. Crest Foam fabrique des matelas et des oreillers qu'elle vend en Ouganda et au-delà. Ces deux entreprises sont dirigées par des femmes et peuvent servir d'exemples pour d'autres.

UNE OFFRE INNOVANTE

La philosophie de l'UDBL en matière de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes en Ouganda va au-delà de la mise à disposition de financements en faveur d'entreprises détenues ou gérées par des femmes. « Pour donner plus de moyens aux femmes, nous devons concevoir des programmes et des produits de financement spéciaux qui répondent à leurs besoins et à leur situation », affirme Patricia Ojangole. En règle générale, l'UDBL travaille directement avec les entreprises de plus grande taille. Avec les plus petites, elle met habituellement des fonds à disposition pour rétrocession par l'intermédiaire d'organismes de microfinancement ayant une empreinte et une expertise à l'échelle locale et régionale.

Dans les deux cas, Patricia Ojangole explique comment en faire plus pour soutenir les femmes. « Pour les petites entreprises et les jeunes pousses dirigées par des femmes, nous devons innover pour ce qui est des exigences de garanties pour les femmes », affirme-t-elle. C'est là un point important. Les chefs d'entreprise qui ne possèdent pas de terrains ou de biens peuvent avoir des difficultés à obtenir un crédit. Souvent, les propriétaires de ces biens ou les personnes au nom desquelles ils sont enregistrés sont des hommes. Pour soutenir les femmes, il faut prévoir des dispositifs autres que ce type de garanties, ou revoir les exigences en la matière à la baisse. « Nous avons aussi besoin de programmes d'accompagnement spécifiques pour les aider à développer leurs compétences en gestion et leur donner accès aux plateformes d'information et de partage des connaissances en rapport avec leur secteur et leur activité. »

L'initiative 2X Challenge aborde le soutien et l'autonomisation des femmes sous un angle global. Elle donne une chance à celles qui entreprennent et prennent des risques, mais elle vise également à doter un plus grand nombre de femmes des outils nécessaires pour accéder à un travail formel et assumer des fonctions de direction. Les objectifs de l'UDBL pour les années à venir sont à la hauteur de ces ambitions, et il s'agit là d'une avancée logique. En investissant dans l'avenir des femmes, c'est dans l'avenir de toute l'humanité que nous investissons.

GOMMER LA FRACTURE MONDE URBAIN/ MONDE RURAL

L'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par le chef-lieu, Nouméa, et les entreprises des zones plus reculées du territoire ne peuvent pas toujours obtenir les financements dont elles ont besoin pour se développer. La BEI aide la Banque calédonienne d'investissement à changer la donne.

Les entreprises de Nouvelle-Calédonie sont un produit de leur environnement. L'archipel est situé dans le sud-ouest de l'océan Pacifique. Les pays les plus proches sont le Vanuatu et l'Australie. La Nouvelle-Calédonie comprend trois provinces : la Province Nord et la Province Sud sur l'île principale, Grande Terre, qui est longue et étroite, et la Province des Îles Loyauté, qui regroupe les plus petites îles qui entourent Grande Terre. C'est dans la Province Sud que se trouve la ville principale, Nouméa, et que se concentrent les deux tiers des quelque 280 000 habitants du territoire. Nouméa s'est développée autour de l'exploitation des mines de nickel : le site était le plus approprié pour construire un port. Aujourd'hui, c'est dans cette ville que sont implantées presque toutes les grandes entreprises de Nouvelle-Calédonie. Hors de l'agglomération, les petits entrepreneurs peuvent être confrontés à bien des difficultés.

- Le projet aidera à lutter contre la pauvreté rurale en Nouvelle-Calédonie.
- Les entreprises bénéficiaires des investissements créeront des emplois.
- Le projet permettra de réduire les inégalités dans les parties reculées des îles.



Voilà ce que cherche à changer la Banque calédonienne d'investissement (BCI). « Le paysage économique en dehors du sud est très rural », explique Jean Bourrelly, directeur exécutif de la BCI. « Il y a une très nette fracture nord/sud. Bien que l'île soit longue et étroite, il y a également une fracture est/ouest. Le Nord est rural, le Sud urbain, le relief de la côte ouest est plutôt doux. La côte est à quant à elle de nombreuses falaises abruptes ! »

UNE VISION DE L'ARCHIPEL DANS SA GLOBALITÉ

Hors de Nouméa, les possibilités de développement sont rares pour les entreprises. « Le potentiel de croissance qui s'offre aux entreprises n'est pas le même dans la Province du Nord ou dans les Îles Loyauté », explique Jean Bourrelly. « Des entreprises de 30 ou 50 employés qui ciblent toute l'île dans leur activité, ce n'est pas réaliste ici. » Ce qui est réaliste en revanche, c'est d'avoir des ambitions à l'échelle plus locale. Il y a de nombreuses petites entreprises qui peuvent proposer des services de proximité et élargir leur clientèle, mais qui n'ont pas les moyens d'investir dans leur activité. Ce sont ces entreprises que cible la BCI. « Les entreprises de Nouméa peuvent chercher à développer leur activité sur l'ensemble du territoire. Mais pas celles du Nord ni en particulier celles des Îles Loyauté. Par exemple, un vitrier expérimenté basé à Nouméa peut trouver des chantiers sur tout le territoire. Mais quelqu'un du Nord n'aura pas cette chance à Nouméa, et c'est ce que nous constatons pour de nombreux artisans et professionnels qualifiés. »

C'est là que la BCI se distingue clairement des autres banques présentes en Nouvelle-Calédonie. Elle s'emploie à être un partenaire financier pour chacun sur l'ensemble du territoire et elle est disposée à prendre des risques pour appuyer les entreprises les plus récentes et les secteurs insuffisamment desservis. Elle propose en premier lieu des petits prêts de manière à ce que les petites entreprises puissent accroître leur offre à l'intention d'une

clientèle locale, mais son action va au-delà. « Notre intention est de soutenir autant que possible le développement de ce territoire et d'aider le plus grand nombre. Telle est notre vocation », affirme Jean Bourrelly. Ce prêt est le second accordé par la BEI à la BCI ces dernières années. Il est axé sur les petites entreprises, ce qui constitue un léger changement de direction par rapport au prêt précédent, où la BEI aidait à financer plusieurs initiatives, parmi lesquelles une petite centrale solaire et un jardin maraîcher dont la production est cultivée et vendue sur place.

DES SECTEURS À SUIVRE

Non seulement la BCI soutient des entreprises qui fournissent des services de proximité essentiels et représentent véritablement une nouvelle offre par rapport aux grandes entreprises de Nouméa, mais elle entend également se tourner vers des secteurs nouveaux et insuffisamment desservis de l'économie. Le tourisme en fait partie. L'archipel est une destination touristique depuis plusieurs décennies, mais il n'exploite pas tout son potentiel. Il y a quelques complexes hôteliers de moyenne et grande taille. Quelques hôtels plus petits existent également, mais le choix reste limité en dehors de ces structures. « Il y a un réel potentiel ici », affirme Jean Bourrelly. « Et je parle de personnes qui créent des possibilités, pour elles-mêmes mais aussi pour la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble. » Beaucoup ont eu l'idée d'ouvrir des maisons d'hôtes et des gîtes mais ne sont pas parvenus à financer les travaux nécessaires.

Avec cette ligne de crédit, ils seront plus nombreux à s'engager dans un tel projet, soit pour en faire leur source principale de revenu, soit comme complément. Jean Bourrelly précise que la BCI pourrait accompagner ainsi un nombre important de femmes entrepreneures. « Pour notre portefeuille de prêts portant sur des montants peu élevés, le ratio hommes/femmes est de 50/50 », explique-t-il. « Ce sont souvent les femmes qui ont l'idée d'ouvrir une maison d'hôtes. Elles ont la responsabilité du foyer et voient là un moyen d'améliorer les conditions de vie pour elles-mêmes et pour leur famille. La BCI est là pour aider à mettre ces projets sur pied. »

Lorsque Jean Bourrelly dit que les îles n'exploitent pas pleinement leur potentiel pour le tourisme, il ne pense pas uniquement à l'hébergement. « Je ne suis peut-être pas objectif, mais cet archipel est magnifique. Les Îles Loyauté en particulier. Le lagon est l'un des plus étonnants au monde. Nous pouvons faire plus pour attirer les gens ici. » Les habitants d'ici qui ont un projet peuvent toujours s'adresser à la BCI. Dans le passé, elle a soutenu des entreprises de pêche unipersonnelles, mais il y a d'autres façons de profiter de l'emplacement des îles avec un bateau. « Nous avons beaucoup de ressources naturelles. Le lagon pourrait être exploité pour le tourisme. Les eaux qui nous entourent sont riches et diversifiées. L'économie bleue est un concept auquel nous devons nous intéresser, pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture durables. »

SE LANÇER DANS UNE NOUVELLE ACTIVITÉ

La BCI est prête à prendre des risques pour améliorer la vie des populations dans toute la Nouvelle-Calédonie. C'est la banque la plus susceptible de financer les nouvelles entreprises, et à mesure que ses clients évoluent, sa relation avec eux évolue également. « Les gens nous disent souvent que sans nous, ils n'auraient pas pu démarrer leur activité, car nous étions la seule banque disposée à les soutenir dès le début », explique Jean Bourrelly. La BCI s'efforce de mieux connaître ses clients. Pour elle, les autorisations de prêt ne se limitent pas à cocher des cases. « Certains clients nous sont fidèles depuis 15 ou 20 ans. Parfois, ils ont créé une petite entreprise et ont eu beaucoup de succès dans leur créneau, mais ils aimeraient se lancer dans quelque chose de nouveau. Cela peut être quelque chose de complètement différent, mais nous savons qu'ils ont un don pour l'entrepreneuriat et la capacité de réussir », poursuit Jean Bourrelly.

C'est là que la BCI offre un avantage, et c'est ainsi qu'elle soutiendra les propriétaires d'entreprises ambitieux dans les régions reculées de Nouvelle-Calédonie. Les prêts aux petites entreprises ne sont pas largement disponibles sur le territoire, mais la BCI fait un réel effort pour les fournir. « Nous connaissons le territoire », ajoute Jean Bourrelly, en souriant. « Nous voulons voir plus d'entreprises s'établir et évoluer partout, dans les îles et dans le Nord en particulier. Si un projet est viable, nous le financerons, quel que soit le promoteur. Nous sommes ouverts à tous ! »



PARTENARIATS

LES INSTITUTIONS HOMOLOGUES

La BEI est la banque de l'Union européenne. Elle a pour actionnaires les États membres de l'UE, qui façonnent sa ligne de conduite à l'égard des projets qu'elle finance tout en contribuant à orienter sa politique. Il serait impossible pour la BEI de financer un éventail aussi large de projets sans l'appui des États membres et de la Commission européenne. Cela vaut aussi bien pour les opérations relevant de la Facilité d'investissement que pour celles financées sur ses ressources propres. Mais la BEI travaille aussi avec d'autres institutions. Dans cette partie, nous examinons comment ces partenariats lui permettent d'améliorer son impact sur le développement de différentes façons.

Dans le cadre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, les banques multilatérales de développement (BMD) s'engagent à renforcer le financement des objectifs de développement durable et de la lutte mondiale contre la crise climatique en mobilisant le secteur privé. Lorsqu'elles mobilisent des financements auprès de bailleurs de fonds publics et privés, les BMD se soucient des normes, de la qualité des investissements et de l'impact en tenant compte, par exemple, des incidences environnementales et sociales et des aspects liés à la gouvernance, en favorisant la meilleure utilisation stratégique des financements concessionnels limités et en ciblant les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les infrastructures demeurent parmi les priorités absolues à l'échelle mondiale. La présidence japonaise du G20 en 2019 a insisté sur la qualité des infrastructures. La présidence de l'Arabie saoudite poursuivra sur cette voie en élaborant un cadre pour la technologie dans l'infrastructure, qui étudie comment mieux intégrer infrastructures physiques et technologies numériques pour renforcer l'impact et la valeur ajoutée. Sous l'égide du groupe de travail du G20 chargé des infrastructures, les BMD échangeront leurs connaissances via la plateforme de collaboration sur les infrastructures. À cela s'ajoutent les travaux en cours sur les normes pour les BMD en matière de garanties, de données et de préparation des projets. En outre, les BMD étudient la possibilité d'une harmonisation des indicateurs de durabilité et des mesures d'atténuation des risques.

La BEI joue également un rôle important dans les efforts de la communauté internationale visant à atténuer les effets de la migration. Elle peut contribuer davantage à l'agenda européen en matière de migration et à d'autres actions internationales pour renforcer la résilience face aux chocs et aux crises économiques, notamment ceux résultant de déplacements forcés de masse. Elle se concentre ainsi sur les besoins d'investissement à long terme des pays d'origine, de transit et de destination des migrants et des personnes déplacées de force. Sa mission n'est pas de freiner ni d'arrêter les migrations, mais de contribuer à une croissance économique durable.

Jusqu'à présent, la BEI a exercé un rôle crucial en guidant la communauté des BMD dans les domaines des migrations et des déplacements forcés. La plateforme de coordination des BMD sur les migrations et les déplacements forcés permet de renforcer la coopération et va dans le sens d'un impact global accru sur le développement dans ces domaines. Le secrétariat de la plateforme est cogéré par la BEI et la Banque mondiale. Les BMD membres ont renforcé leur coopération dans quatre domaines principaux : cadres communs, partage des données et des connaissances, coordination opérationnelle et instruments financiers.

L'action en faveur du climat fait aussi l'objet d'une coordination particulièrement intense entre les BMD. La BEI assure un suivi des flux de financement pour le climat en s'appuyant sur des définitions élaborées et harmonisées en partenariat avec des institutions homologues. Les BMD ont défini cinq principes volontaires : 1) adopter des stratégies en faveur du climat, 2) gérer les risques climatiques, 3) promouvoir des objectifs intelligents sur le plan climatique, 4) améliorer les résultats en matière de climat et 5) rendre compte de l'action pour le climat. Dans le cadre de ces efforts, les banques de développement élaborent une approche commune pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris.

LES ACTEURS DE L'UE

En tant que banque de l'UE, la BEI a un rôle clé à jouer dans l'appui et la mise en œuvre des politiques européennes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. Dans les pays ACP, la BEI respecte pleinement les politiques extérieures et de développement de l'UE, ainsi que les objectifs spécifiques fixés dans l'Accord de partenariat ACP-UE (Accord de Cotonou).

La Banque prend part à des discussions d'ordre stratégique et technique avec des homologues au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) et de la direction générale des affaires économiques et financières (DG ECFIN) ainsi que de plusieurs autres directions de la Commission européenne, afin de renforcer la coopération dans les pays ACP et de repérer des synergies en matière de cofinancement et de panachage de ressources. Des réunions annuelles de coordination sont donc organisées, par région, avec les services géographiques concernés de la DG DEVCO et des représentants du SEAE, auxquelles s'ajoutent des discussions sur les secteurs prioritaires et sur les priorités stratégiques transversales, comme les négociations de l'après-Cotonou.

Cette coopération étroite avec la Commission européenne et le SEAE se poursuit également à l'échelle des pays. L'installation des bureaux locaux de la BEI au sein des délégations de l'Union européenne dans les pays situés hors de l'UE ainsi que l'expansion générale du réseau de bureaux extérieurs de la BEI ont permis de renforcer nettement la coopération, en particulier sur le terrain. La Banque a participé à divers volets de l'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables, notamment les groupes de travail sur l'économie numérique, les énergies durables et les transports, des secteurs dans lesquels elle peut se prévaloir de solides antécédents en matière d'investissement. L'idée qui sous-tend cette alliance est de créer, à terme, un accord de libre-échange intercontinental global entre l'Afrique et l'Union européenne. De plus amples détails sont donnés dans l'entretien avec la commissaire Jutta Urpilainen, à la page 31 de ce rapport.

« IL EST TEMPS DE BÂTIR DES PARTENARIATS PLUS EFFICACES » – ENTRETIEN AVEC JUTTA URPIILAINEN

Jutta Urpilainen a été nommée commissaire européenne aux partenariats internationaux au sein de la Commission von der Leyen, un rôle qu'elle assure depuis le 1^{er} décembre 2019. Dans cet entretien, elle nous explique ses principales priorités pour les années à venir, l'importance d'objectifs transversaux tels que l'urgence climatique et l'appui renforcé aux femmes et aux filles, ainsi que l'intérêt de la coopération entre les institutions.

Vous avez dit que votre attachement à l'Union européenne remontait à votre jeunesse. Qu'est-ce qui a motivé cet engagement ? Comment l'Union européenne a-t-elle contribué à façonner votre vision du monde ?

La chute du mur de Berlin a été une expérience générationnelle. J'ai été frappée par le contraste entre la réalité du rideau de fer et l'élargissement de la sphère de démocratie et de liberté. Depuis mes premières années d'études, je m'évertue à défendre une Europe solide et unie en tant que force au service du bien dans le monde. Tout naturellement, j'ai soutenu activement l'adhésion de la Finlande à l'Union européenne. Alors que j'évoluais au sein du Mouvement européen et d'autres organisations de la société civile, ainsi qu'en politique, j'ai beaucoup réfléchi au rôle de l'Union européenne dans le monde.

Vous avez également évoqué l'importance de la coopération et des partenariats pour le développement. À la lumière de l'expérience que vous avez acquise avant de devenir commissaire, pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Ma carrière politique en Finlande m'a préparée à cette fonction de multiples façons. En 2013, je suis devenue présidente de la commission nationale du développement durable. C'était un parfait exemple de coopération fructueuse entre des acteurs des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé. En 2017, alors que j'étais membre du Parlement finlandais, j'ai été nommée représentante spéciale du ministre des affaires étrangères dans le domaine de la médiation. L'inclusion faisait partie intégrante de ma mission, notamment celle des femmes et des jeunes, qui sera une de mes priorités en tant que commissaire. Au niveau géographique, l'objectif était de coopérer avec l'Afrique, ce qui m'a amenée, par exemple, en Éthiopie. L'Éthiopie est aussi le premier pays que j'ai visité en tant que commissaire, aux côtés de la présidente von der Leyen, cinq jours seulement après mon entrée en fonction. Toutes les deux, nous considérons qu'il était important de montrer notre volonté de nouer un véritable partenariat avec l'Afrique.

Le déficit de financement pour atteindre les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale est immense : aucun acteur du développement ne devrait faire cavalier seul. Comment les partenariats peuvent-ils favoriser l'efficacité pour un impact accru sur le développement ?

Ce n'est pas un hasard si l'intitulé de mon poste, « commissaire aux partenariats internationaux », diffère du précédent. Il s'agit là d'une volonté claire de s'écarter de la dynamique donateur-bénéficiaire. Le paradigme a changé. Les acteurs internationaux travaillent aussi de manière cloisonnée depuis trop longtemps. Ils poursuivent souvent les mêmes objectifs sans conjuguer suffisamment leurs efforts. Il est temps pour nous tous,

Européens et pays partenaires, organisations internationales et société civile, agences de l'ONU et acteurs privés, de bâtir des partenariats internationaux plus efficaces et plus pertinents. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous atteindrons nos objectifs communs.

L'Afrique est un continent qui a besoin d'investissements, mais il regorge aussi de possibilités. Que peut-on faire pour encourager le secteur privé à accroître ses investissements ? Comment des institutions comme la BEI et la Commission peuvent-elles apporter leur contribution ?

Si l'aide publique au développement joue et jouera un rôle crucial dans la promotion du développement durable à l'échelle mondiale, elle sert surtout de catalyseur. À elle seule, elle ne suffit pas. Les Nations unies ont estimé les besoins annuels de financement à 3 500 milliards d'euros pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Pour y parvenir, nous devons associer tous les partenaires, y compris le secteur privé, et accélérer considérablement la mobilisation des ressources nationales et l'investissement. Il s'agit en partie de changer le discours – et des organisations comme les nôtres ont un rôle important à jouer. Mais nous pouvons aussi prendre des mesures plus actives pour favoriser l'investissement. C'est justement l'objectif de notre alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables. Grâce à l'engagement que la BEI et d'autres partenaires ont montré en faveur de l'alliance, nous sommes en bonne voie pour atteindre les 4,5 milliards d'euros qui permettront de mobiliser 44 milliards d'euros d'investissements publics et privés au total d'ici fin 2020. Ces investissements créeront des emplois et contribueront au développement durable. Cette nouvelle stratégie globale pour l'Afrique mettra naturellement aussi en lumière le rôle important que joue l'investissement.

L'égalité hommes-femmes est un objectif transversal : il s'agit d'un objectif de développement durable, mais il est crucial aussi pour la réalisation des autres ODD. La BEI a lancé ShelInvest pour l'Afrique pour compléter les efforts déployés par la Commission. Comment pouvons-nous approfondir notre coopération ?

Je salue le travail que la BEI réalise grâce à l'initiative ShelInvest. Je m'engage pleinement en faveur de l'égalité hommes-femmes, un sujet qui est au cœur de bon nombre de travaux de la Commission depuis de nombreuses années. Je rends hommage à mon prédécesseur, le commissaire Mimica, pour son rôle dans la défense de l'égalité des sexes. En septembre 2017 par exemple, la Commission a lancé l'initiative Spotlight en coopération avec les Nations unies. Ce programme de 500 millions d'euros vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en sensibilisant le public, en transformant les comportements et en changeant les lois. Spotlight est un exemple parmi d'autres de partenariat efficace qui contribue à transformer la vie des femmes et des filles dans le monde.

L'action pour le climat est aussi un objectif transversal. Une diplomatie climatique renforcée est une composante essentielle du pacte vert pour les pays partenaires. Comment l'UE peut-elle accroître son soutien aux pays partenaires en matière de réduction des émissions et des déchets ? En tant que bailleur de fonds, comment la BEI peut-elle appuyer ces efforts ?

Ces dernières années, les jeunes qui se sont mobilisés pour le climat ont été une source d'inspiration. La présidente von der Leyen a placé le climat, la biodiversité et l'environnement au rang des priorités. Il faut tenir compte des changements climatiques et des préoccupations environnementales dans tout ce que nous faisons, notamment dans les activités que nous menons avec les pays partenaires. En pratique, cela va de la promotion des énergies vertes et des mesures de résilience face aux changements climatiques aux efforts pour arrêter la déforestation et lutter contre les déchets en plastique. Je suis heureuse que la BEI ait été désignée banque de l'Union pour le climat dans la récente communication sur le plan d'investissement pour une Europe durable. Pour mobiliser l'investissement durable, toutes sources confondues, l'ensemble des organisations internationales qui encouragent l'investissement privé doivent veiller à le faire de façon responsable et respectueuse du climat – c'est cela le développement véritablement durable.

Nous sommes en train de négocier un accord post-Cotonou. Comment peut-on exploiter au mieux les progrès déjà accomplis ?

Nous nous sommes mis d'accord sur une nouvelle approche et sur les priorités essentielles pour orienter les travaux de l'Union européenne avec les 79 pays ACP dans les décennies à venir. En s'éloignant du paradigme donateur-bénéficiaire, les discussions actuelles sur un nouveau partenariat ACP-UE font en sorte que nous adaptons notre relation aux nouvelles réalités pour relever des défis mondiaux, comme les changements climatiques et la paix. Cette approche peut avoir une incidence notable, car ensemble, l'UE et les pays ACP représentent plus de la moitié des sièges aux Nations unies. Concrètement, cela se traduit par une nouvelle façon de structurer notre coopération. Le futur accord ACP-UE comprendra un socle commun à tous les pays, la « fondation », qui énonce les valeurs et les principes que nous partageons, ainsi que trois partenariats spécifiques adaptés : « UE-Afrique », « UE-Caraïbes » et « UE-Pacifique ».

La BEI intervient en dehors de l'Union européenne depuis plus de 60 ans. Comment peut-elle mettre ses capacités au service de l'action de l'UE en faveur du développement à l'échelle mondiale ?

Notre capacité à associer le secteur privé et à mobiliser des fonds privés sera l'un des facteurs clés qui nous permettra d'atteindre les ODD d'ici à 2030. L'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables utilise des mécanismes financiers innovants, tels que le panachage de prêts et d'aides non remboursables et l'octroi de garanties, pour réduire les risques et ainsi stimuler les investissements. De cette manière, nous pouvons attirer beaucoup plus de fonds à l'appui de nos objectifs. À titre d'exemple, citons parmi les accords de garantie le programme Nasira, qui utilise 75 millions d'euros de ressources de l'UE pour mobiliser jusqu'à 750 millions d'euros d'investissements en faveur des entrepreneurs mal desservis en Afrique subsaharienne et dans le voisinage européen. Il devrait permettre de créer jusqu'à 800 000 emplois et aider ceux qui ont généralement des difficultés à obtenir des prêts abordables, comme les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés, les femmes et les jeunes. La BEI possède une grande expertise et une solide expérience dans le domaine du financement, de l'investissement et du développement durable. Durant les dix prochaines années à l'horizon 2030, l'UE doit tirer pleinement parti des outils, des compétences et des connaissances à sa disposition pour tenir ses promesses et créer un monde plus juste, plus prospère et plus durable.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

L'association des institutions européennes de financement du développement (IEFD) comprend 15 institutions différentes de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre-échange. Sur le plan opérationnel, la BEI et les autres IEFD coopèrent sous la forme de financements conjoints, surtout dans le cadre de deux initiatives.

EUROPEAN FINANCING PARTNERS (EFP)

L'initiative European Financing Partners (EFP) est un organe de cofinancement créé par la BEI et plusieurs institutions européennes de financement du développement en 2003. L'idée était de promouvoir le développement durable du secteur privé dans les pays ACP, de renforcer la coopération entre la BEI et des bailleurs de fonds admissibles et de leur permettre de cofinancer des opérations de dette et d'apport de fonds propres. Au 31 décembre 2019, l'EFP avait reçu de ses 13 membres des dotations pour un montant total supérieur à 1 milliard d'euros. La BEI y a engagé 540 millions d'euros au titre de la Facilité d'investissement ACP. La dernière tranche était une contribution de 50 millions d'euros, approuvée en décembre 2019. Compte tenu des annulations, un montant total de 353 millions d'euros était mis à disposition, dont 269 millions d'euros engagés dans 34 projets. L'essentiel de ces engagements était destiné à des intermédiaires financiers (37 %) ainsi qu'aux secteurs des infrastructures de télécommunications (18 %) et de l'industrie (15 %). Le Nigeria et le Kenya ont été les principaux bénéficiaires des fonds.

INTERACT CLIMATE CHANGE FACILITY (ICCF)

L'ICCF a été créé en 2011 par la BEI et l'Agence française de développement sur le modèle de l'EFP. Son objectif est de promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies propres dans les pays émergents par l'octroi de financements à long terme. La BEI a engagé 50 millions d'euros dans ce fonds de 300 millions d'euros au titre de la Facilité d'investissement. Le solde a été financé par l'AFD et onze autres institutions européennes de financement du développement.

Au 31 décembre 2019, 15 projets, d'un montant total de 198 millions d'euros, étaient approuvés ou en cours d'instruction dans les pays ACP. La BEI participe à deux de ces projets via l'ICCF, avec un engagement de 12,8 millions d'euros. En outre, elle participe au financement de trois autres projets aux côtés de la FMO, la banque néerlandaise de développement, et de l'ICCF. La plus grande partie des projets relevant de l'ICCF portent sur les secteurs de l'éolien (41 %) et du solaire (40 %). La BEI prévoit un nouvel engagement envers l'ICCF au cours de l'année 2020, sous réserve d'approbation. En attendant, les engagements existants de la BEI sont valables jusqu'en octobre 2022, étant donné la prolongation de trois ans de la période de disponibilité convenue en octobre 2019.

ASSISTANCE TECHNIQUE, BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS ET PANACHAGE DE RESSOURCES

ASSISTANCE TECHNIQUE

Le panachage de ressources avec des subventions, y compris pour l'assistance technique, permet à la Banque d'apporter son savoir-faire à l'appui de projets et de fournir des conseils sur la manière de les financer. À l'échelle locale, les programmes d'assistance technique de la BEI peuvent contribuer au développement des compétences de ses banques partenaires locales, qui peuvent ensuite travailler directement avec des entreprises de petite ou de très petite dimension. L'assistance technique est également utile dans le secteur public, où les conseils de la BEI aident les promoteurs de projets publics d'infrastructures à réaliser des études de faisabilité, à préparer des avant-projets détaillés ou à évaluer l'incidence des projets sur l'environnement.

En 2019, 21 opérations d'assistance technique ont été approuvées au titre de l'enveloppe « bonifications d'intérêts » de l'Accord de Cotonou, pour un montant total de 28,5 millions d'euros. Elles concernaient, notamment, l'autonomisation économique des femmes en Afrique subsaharienne au titre de ShelInvest, la transition numérique et l'initiative Clean Oceans.

Neuf opérations ont été signées pour un total de 8,9 millions d'euros : six à l'appui de projets d'infrastructure du secteur public et trois en faveur d'intermédiaires financiers.

BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS

Les bonifications d'intérêts sont explicitement prévues dans l'Accord de Cotonou et s'avèrent indispensables pour rendre certains projets du secteur public admissibles à un concours financier. Comme d'autres instruments de panachage de ressources, les bonifications d'intérêts sont liées, en particulier, aux critères de concessionnalité imposés à de nombreux pays ACP. Des conditions d'emprunt restrictives s'appliquent au titre de programmes d'allègement de la dette, tels que l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui porte sur 37 pays en développement affichant des niveaux élevés d'endettement et de pauvreté et admissibles, à ce titre, à une assistance particulière. Ainsi, les bonifications d'intérêts permettent de répondre à des problèmes de viabilité de la dette et apportent une réelle valeur ajoutée. La BEI applique correctement les règles en matière de concessionnalité pour éviter que des projets ne bénéficient de bonifications trop importantes. En 2019, neuf opérations ont été approuvées pour un total de bonifications de 33,6 millions d'euros. Huit opérations ont été signées (sept dans des pays ACP et une dans un PTOM), représentant au total 30,4 millions d'euros de bonifications.

En l'état actuel des choses, réserve d'opérations comprise, 98,7 % de l'enveloppe destinée à l'assistance technique et aux bonifications d'intérêts au titre de l'Accord de Cotonou ont été affectés.

COFINANCEMENT AVEC DES PARTENAIRES

FONDS FIDUCIAIRES

Étant donné l'importance croissante des fonds fiduciaires dans le financement du développement, la BEI a mis en place plusieurs mécanismes qui utilisent les ressources des donateurs pour soutenir des projets tout au long de leur cycle de vie à l'extérieur de l'UE, notamment dans les pays ACP. La Plateforme de partenariat pour les fonds (PPF) de la Banque propose une structure modulable pour gérer les nouveaux fonds fiduciaires et simplifier les procédures. Actuellement, elle comprend quatre fonds. Le plus grand d'entre eux est le Fonds pour l'initiative Résilience économique, qui porte sur des projets en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans les Balkans occidentaux. Les trois autres sont le Fonds pour le secteur de l'eau, la Plateforme du financement climatique Luxembourg-BEI et le Fonds pour l'inclusion financière. Ces fonds se situent à différents stades de leur vie, mais ils sont tous relativement récents. Et bien qu'ils aient une vocation mondiale, ils devraient tous jouer un rôle essentiel dans la réalisation de projets en Afrique. Le Fonds pour l'inclusion financière a été signé officiellement en novembre 2019.

Le Fonds pour le secteur de l'eau a été créé à la fin de 2017 avec une dotation de 2 millions d'euros des Pays-Bas. Il vise à fournir une assistance technique pour accélérer la réalisation de projets liés à l'eau dans les pays pauvres et émergents. À la recherche de solutions innovantes, il soutient notamment des systèmes hydriques fonctionnant à l'énergie solaire, incite de petits entrepreneurs responsables à se lancer dans l'approvisionnement en eau et associe des investisseurs institutionnels locaux au financement de projets permettant l'accès à une eau propre. À la fin de 2019, le fonds avait approuvé deux opérations d'assistance technique pour l'approvisionnement en eau dans des villes secondaires au Niger et au Malawi. Il se constitue actuellement une réserve de projets, notamment en Afrique subsaharienne. Le fonds devrait attirer d'autres donateurs afin de permettre également l'utilisation d'instruments financiers, tels que des garanties de prêts et des investissements en fonds propres, pour soutenir des projets ayant trait à l'eau.

La Plateforme du financement climatique Luxembourg-BEI (PFCL) est à un stade de développement plus avancé. Elle repose sur l'idée de mobiliser des investissements du secteur privé au profit de projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, qui se heurtent encore à une insuffisance de financements à l'échelle mondiale. Le Luxembourg a mis 30 millions d'euros à disposition sous la forme de financements subordonnés, qui inciteront à leur tour d'autres investisseurs à participer aux projets. On espère aussi que d'autres donateurs contribueront à la plateforme. En plus d'approuver des financements pour le fonds Green for Growth, la PFCL investit dans le fonds Land Degradation Neutrality, auquel la BEI participe en qualité d'investisseur de premier rang. L'objectif de ce fonds de 300 millions de dollars est d'inverser le processus de dégradation des sols et de soutenir la régénération de quelque 500 000 hectares de terres, qui seront utilisées à des fins telles que la foresterie et l'agriculture durables. En outre, la PFCL soutient le fonds CRAFT, qui vise à appuyer des solutions d'adaptation aux changements climatiques élaborées par le secteur privé dans le monde entier, ainsi que le fonds responsAbility Access to Clean Power, qui contribuera à alimenter en énergie propre des foyers et des entreprises mal desservis. Ce fonds cible l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique.

Le Fonds pour l'inclusion financière vise à soutenir le renforcement des capacités des prestataires de services de microfinance en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'en Asie et en Amérique latine. Actuellement, le Luxembourg en est l'unique donateur, avec une contribution de 3,6 millions d'euros destinée à l'Afrique subsaharienne. Le Luxembourg et la BEI coopèrent depuis longtemps dans le domaine de la microfinance au moyen d'opérations de cofinancement d'organismes de microcrédit et d'assistance technique. Les résultats obtenus et les types de projets qu'ils ont soutenus et continueront de soutenir ensemble sont illustrés à la page suivante, qui est consacrée à l'appui apporté aux petites entreprises du Burkina Faso.

DES ENTREPRENEURS URBAINS « MADE IN OUAGADOUGOU »

Mariam Koanda arrange la disposition de ses fruits et légumes sur son étal, dans une rue animée de la capitale du Burkina Faso. Après avoir consacré 30 ans de sa vie à la vente, elle a obtenu bien des satisfactions ces dernières années car elle a pu élargir son activité et attirer de nombreux clients nouveaux, alléchés par ses mangues, ses papayes, ses pamplemousses et ses bananes.

Mariam a toujours voulu développer son entreprise, sans pour autant obtenir d'appui financier. En 2012, lorsqu'une représentation locale de l'Agence de crédit pour l'entreprise privée (ACEP) a ouvert ses portes, elle a enfin pu, grâce à un prêt, devenir aussi grossiste. « Je suis une femme comblée », se réjouit-elle. « Mon travail se déroule bien. Il ne m'épuise pas. J'ai de la chance. Beaucoup de gens, plus âgés que moi, n'ont pas ce que j'ai. »

UNE SOLUTION AU PROBLÈME

L'ACEP est une société de microfinance qui octroie des petits prêts pour aider les entreprises à se développer. Elle intervient dans cinq pays africains. Implantée tout d'abord au Sénégal en 1989, elle est maintenant présente à Madagascar, au Cameroun, au Burkina Faso et au Nigeria. L'ACEP aide les très petites entreprises à survivre. Son modèle est similaire dans tous ces pays : ouvrir un bureau, faire connaissance avec les gens, attirer des investissements puis commencer à consentir des prêts minuscules en s'appuyant sur des procédures de demande simples.

L'ACEP Burkina compte parmi ses investisseurs le Luxembourg Microfinance and Development Fund. Ce dernier a investi 35 millions d'euros dans 53 organismes de microcrédit émergents et prometteurs du monde entier. Il soutient les microentrepreneurs qui ne peuvent pas obtenir d'aide des banques classiques. Le montant de son investissement dans l'ACEP Burkina (760 000 euros) est légèrement supérieur à la moyenne. La BEI, qui a notamment pour objectif d'exercer un impact réel sur les petites entreprises des économies émergentes, a investi à ce titre 5 millions d'euros dans ce fonds luxembourgeois.

Les petites entreprises sont le moteur de l'économie du Burkina Faso. Or le problème, comme dans de nombreux marchés émergents, c'est que beaucoup d'entrepreneurs n'ont pas accès à des prêts. L'ACEP Burkina apporte une solution à ce problème. Cet organisme dispose désormais de sept agences disséminées dans le pays, de Ouagadougou à Bobo-Dioulasso, de Kaya à Koudougou. Deuxième institution de microfinance du pays, l'ACEP compte 24 000 clients.

UNE GRANDE AIDE

« Nous nous sommes installés ici car nous sommes souples, ouverts, et que nous pouvons aider les gens en quelques jours seulement. Ce n'est pas la norme pour un service bancaire au Burkina Faso. Et ça l'est encore moins hors du monde du microcrédit », affirme Valentine Nebié, gestionnaire d'investissements au siège d'ACEP Burkina, avenue Loudun, à quelques pas du magasin de Mariam. Mariam se réjouit de pouvoir facilement se rendre à l'agence ACEP ; elle se félicite que les décisions soient prises rapidement. « Je pense qu'une fois que l'ACEP vous connaît et sait comment vous gérez vos affaires, ses agents sont d'un grand secours », commente-t-elle.

Mariam apprécie particulièrement l'action de l'ACEP en faveur de l'entrepreneuriat féminin. « Ma fille aînée est une femme d'affaires, comme moi. Peut-être sommes-nous meilleures que les hommes dans ce domaine. D'emblée, nous devons nous battre pour ce que nous avons. Alors, vous pouvez être sûrs que nous allons tout mettre dans les entreprises que nous avons créées de nos mains », témoigne-t-elle.

UNE RÉPONSE RAPIDE

À Ouagadougou, Zabda Moussa est un autre chef d'entreprise qui a noué une relation étroite avec l'ACEP. Dans son magasin situé avenue de la Nation, il vend des appareils électroménagers et propose des services de réparation. Il vend et répare des fours, des fours à micro-ondes, des machines à laver, des réfrigérateurs, des congélateurs, des climatiseurs et des télévisions. Ses clients sont établis à Ouagadougou et dans d'autres grandes villes du Burkina Faso ; ils recherchent de grosses commandes pour équiper des entreprises ou des maisons. Zabda leur fournit des appareils qu'il a en stock ou qu'il recherche pour eux. Il s'occupe également de l'installation et de l'entretien. Il emploie quatre personnes et son stock représente une valeur non négligeable : ses clients exigent les toutes dernières technologies de Samsung, LG et Sharp. « J'ai trouvé l'ACEP Burkina très efficace ; il a été facile et rapide de collaborer avec eux », assure Zabda.

Lorsqu'il a monté son affaire, il a eu du mal à trouver le financement adéquat. Les banques lui proposaient un prêt professionnel de 20 millions de francs CFA minimum, soit environ 33 000 euros. Mais il n'avait pas besoin d'une telle somme. Il fallait aussi compter avec des délais très longs. « Il aurait fallu un mois pour analyser ma demande et deux mois supplémentaires avant l'octroi d'un prêt. » En 2016, Zabda a obtenu auprès de l'ACEP Burkina un premier prêt de 7 millions de francs CFA, soit 10 000 euros environ. Entre le moment où il a présenté sa demande et celui où il a reçu les fonds, seule une semaine s'est écoulée. « Pour un chef d'entreprise comme moi, lorsqu'un projet se présente, il faut pouvoir réagir rapidement. C'est justement ce que le financement de l'ACEP Burkina m'a permis de faire, et c'est la raison pour laquelle je retourne à l'agence. »

Zabda est l'un des premiers clients de l'ACEP Burkina qui peut prétendre à un financement plus important destiné à des entreprises un peu plus grandes. Cette fois, il a emprunté 20 millions de francs CFA, une somme dont il n'avait pas besoin au début. À l'avenir, il espère ouvrir de nouveaux magasins et continuer de collaborer avec l'ACEP. « J'ai des clients à Fada-Ngourma, Kaya et Koudougou. Ce serait bien d'être plus proche d'eux et de ne pas perdre de temps à régler les choses depuis Ouaga. Cela nous permettrait également d'accroître notre activité, ce que j'aimerais. Si l'on me prête aujourd'hui 20 millions, alors pourquoi pas 100 millions un jour ? »

SUIVRE LEUR DÉVELOPPEMENT

« Le passage au numérique et l'inclusion financière, nous y pensons, tout comme nos clients », confie Valentine, la gestionnaire d'investissements de l'ACEP. « Ils se disent lassés de se déplacer dans les agences et d'y attendre plusieurs heures ; nous envisageons donc de passer au renouvellement des crédits par voie numérique, par exemple. Nous constatons que cette solution plaît à nos clients. » L'ACEP forme son personnel à cette technologie et espère proposer ce service aux clients actuels. Cet avantage devrait en attirer de nouveaux.

Faire la différence dans la vie de personnes comme Mariam, voilà ce qui motive Valentine. « Ce que je préfère, dans ce travail, c'est aller à la rencontre des gens, comprendre comment nous pouvons les aider et voir comment leur vie se transforme », avoue-t-elle. « Pour son premier prêt, Mariam a emprunté un million de francs CFA. Sa dernière opération s'est élevée à 5 millions. Cette somme montre à quel point son activité s'est développée. J'adore cet aspect de mon travail. Vous savez, si vous ne descendez pas dans la rue à la rencontre des gens, vous ne pouvez tout simplement pas faire de la microfinance ».

LES MÉCANISMES DE PANACHAGE EUROPÉENS

PLATEFORME D'INVESTISSEMENT POUR L'AFRIQUE

La Plateforme d'investissement pour l'Afrique a été créée pour octroyer des subventions à l'appui de projets en Afrique subsaharienne entre 2016 et 2020. Peuvent prétendre à un financement les projets d'infrastructure, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et des transports, tout comme les petites entreprises et les initiatives agricoles. En réponse à l'importance accrue que la Commission européenne accorde au panachage de ressources financières, la Banque a mis à disposition des aides non remboursables en faveur de cinq opérations à l'appui d'infrastructures et de chaînes de valeur agricoles en Afrique subsaharienne. De nouvelles demandes devraient être adressées à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique d'ici fin 2020, date limite pour les financements au titre du cadre financier pluriannuel en vigueur. Ces demandes potentielles ont été incluses dans la réserve prioritaire de la Plateforme d'investissement pour l'Afrique. Toutefois, étant donné que les ressources destinées au panachage sont épuisées pour certaines régions au titre du cadre actuel, la BEI compte plusieurs projets dans sa réserve qui arrivent à maturité sans être sûrs de pouvoir bénéficier d'aides non remboursables, bien qu'ils s'inscrivent dans le droit fil des priorités de l'UE.

Au titre du Fonds européen pour le développement durable (FEDD), trois demandes de financement concernant des investissements en Afrique subsaharienne ont été approuvées. Depuis lors, il n'y a plus aucun appel à propositions pour la garantie FEDD. Les prochains seront lancés au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2028.

Avec l'autorisation de la Commission européenne et des donateurs, les ressources restituées au Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (FFUEAI), le prédécesseur de la Plateforme d'investissement pour l'Afrique, seront disponibles à moyen et long terme pour appuyer des projets en Afrique subsaharienne. Créé en 2007, le FFUEAI a évolué pour devenir le plus grand fonds fiduciaire géré par la BEI, avec un total de contributions de plus de 800 millions d'euros. Ce fonds a aidé à financer près de 90 projets, au moyen de plus de 120 opérations.

FACILITÉ D'INVESTISSEMENT POUR LES CARAÏBES (FIC)

La Facilité d'investissement pour les Caraïbes soutient une croissance économique durable dans la région en débloquant des financements pour des projets d'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et des télécommunications. Deux opérations pilotées par la BEI en République dominicaine bénéficient actuellement d'une aide non remboursable au titre de la FIC. Un accord de 9,33 millions d'euros destiné à soutenir un programme de distribution d'électricité et de réduction des pertes a été signé avec la Commission européenne en 2015. Une autre opération porte sur la reconstruction post-catastrophe naturelle et la résistance aux changements climatiques. À cet effet, un accord de délégation a été signé en décembre 2018 avec la Commission européenne pour une aide non remboursable d'un montant total de 17 millions d'euros sous la forme d'une assistance technique et de subventions à l'investissement. Pour en savoir plus sur cette opération, lisez l'article à la page 22 du rapport. Des possibilités de cofinancement sont également recherchées avec la BEI ou avec d'autres institutions de financement admissibles assumant le rôle de chef de file vis-à-vis de la FIC.

FACILITÉ D'INVESTISSEMENT POUR LE PACIFIQUE (FIP)

La Facilité d'investissement pour le Pacifique soutient une croissance inclusive et durable dans la région du Pacifique. Elle concentre son action sur des projets d'infrastructure axés sur la lutte contre les changements climatiques et des investissements « verts » dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et des télécommunications. La FIP met également des financements à la disposition de petites entreprises. Actuellement, la BEI, en tant que bailleur de fonds principal, a deux opérations d'assistance technique en cours au titre de la FIP, pour un montant total d'aides non remboursables de 10 millions d'euros. L'opération d'assistance technique aux Fidji vise à rendre le système d'alimentation électrique de l'archipel plus résistant aux aléas du climat. Elle comprend également une étude de préparation de projets concernant un aménagement hydroélectrique sur la Qaliwana. La deuxième opération, portant sur la préparation et la mise en œuvre de projets au Timor-Oriental, a été relancée avec les autorités du pays en 2019.

COOPÉRATION AVEC LES NATIONS UNIES

La BEI coopère avec les Nations unies selon deux grands axes. Elle collabore avec plusieurs agences de l'ONU sur de vastes questions thématiques revêtant une dimension mondiale, telles que les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques des Nations unies. Cette coopération concerne aussi des secteurs spécifiques et différents projets sur le terrain. En 2019, la BEI a encore renforcé ses relations avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), tant au niveau institutionnel qu'opérationnel, avec l'élaboration d'un plan d'action pour une coopération plus étroite sur des questions concernant l'émission d'obligations pour le développement durable, qui sont liées à la réalisation des ODD, ainsi que sur les opérations de redressement post-crise dans les pays ACP. Le PNUD entend jouer un rôle important pour inciter les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement à appuyer la mobilisation de fonds du secteur privé en faveur de la réalisation des ODD.

La Banque a aussi une relation de longue date avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), dans le domaine de l'industrialisation et du soutien aux chaînes de valeur associées. Dans les pays ACP, l'exemple le plus notable est l'Éthiopie, où, à la demande des autorités, la BEI a apporté son concours à deux projets liés à la stratégie d'industrialisation du pays : un parc industriel du cuir à Modjo et des parcs agro-industriels. Dans le cadre de la première opération, l'ONUDI apporterait son soutien aux chaînes de valeur avec les ressources de la Commission européenne.

En outre, la BEI a établi des partenariats avec d'autres organes des Nations unies, dont le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), ONU-Habitat, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Unicef.

INITIATIVE DE DÉLÉGATION RÉCIPROQUE

L'initiative de délégation réciproque (IDR) est un partenariat entre la BEI, l'AFD et la KfW qui permet à ces institutions de nommer un bailleur de fonds principal dans le cadre d'opérations de cofinancement. Les normes du bailleur de fonds principal sont appliquées aux opérations, pour l'instruction et la mise en œuvre par exemple. Dans les pays ACP, la méthode prévue dans le cadre de l'IDR a été adoptée pour 25 opérations depuis la fin de la phase pilote. Trois opérations ont dû être retirées du fait que le projet d'investissement ne s'est pas concrétisé ou que la stratégie de financement des bailleurs de fonds a changé. La BEI participe à 13 des 22 opérations restantes. Elle est le principal bailleur de fonds dans sept d'entre elles, dont des projets dans le secteur de l'eau aux Seychelles, en Tanzanie et en Zambie, un projet lié à l'électricité au Mozambique et l'aménagement d'infrastructures portuaires au Kenya. Dans l'ensemble, l'IDR contribue à renforcer les liens avec les partenaires de la BEI (AFD et KfW) et à améliorer l'efficacité de l'aide financière européenne distribuée hors de l'UE. Cette initiative facilite les relations des institutions avec les promoteurs de projets et contribue à alléger leur charge administrative. Elle inspire également l'élaboration d'autres cadres de coopération, comme avec la Banque africaine de développement.



COMMENT LA BEI INTERVIENT DANS LES PAYS ACP ET LES PTOM

La BEI est le premier emprunteur et bailleur de fonds multilatéral au monde. Elle opère dans environ 160 pays et investit dans des projets qui répondent à ses critères rigoureux en matière de bancabilité, de viabilité, d'environnement, de développement durable, et de potentiel de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. L'Union européenne définit les normes sociales et environnementales les plus strictes. La BEI partage ces valeurs et souhaite qu'elles soient adoptées plus largement dans le monde

AU-DELÀ DES PRÊTS

La Banque se distingue des autres institutions financières dans quatre grands domaines.

Ressources à long terme adaptées aux besoins des projets – La BEI utilise cinq indicateurs pour déterminer les conditions de financement, à savoir le report d'échéance par rapport à la durée normale, la correspondance avec la durée de vie des actifs, le financement en monnaie locale (jusqu'à 40 % de la Facilité d'investissement), les éléments de libéralité et les caractéristiques innovantes dans un produit financier.

Contribution technique – Outre les financements qu'elle apporte, la BEI contribue souvent à améliorer les caractéristiques du projet sur les plans économique, social, environnemental, du développement ou encore de la gouvernance d'entreprise.

Normes et mobilisation de ressources – La présence de la BEI apporte une valeur ajoutée à l'opération en exerçant un effet de catalyseur démontrable et en mobilisant d'autres ressources financières, en particulier auprès de ses partenaires financiers européens.

Souplesse – La BEI élabore sans cesse des instruments de financement innovants afin de répondre au mieux aux besoins de ses emprunteurs et de remédier aux carences du marché. À titre d'exemples, on peut citer le paquet « migration » de la Facilité d'investissement ACP, le Programme en faveur des infrastructures dans les pays ACP, les obligations pour le développement durable, les obligations climatiquement responsables et l'initiative Résilience économique.

SOURCES DE FINANCEMENT

La BEI met en œuvre des instruments variés pour financer différents types d'opérations en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. D'une manière générale, les ressources propres de la Banque sont utilisées pour des opérations dans le secteur public, principalement pour des projets d'infrastructure, et accordées sous la forme de prêts de premier rang. Elles peuvent toutefois aussi servir à des prêts intermédiés. L'enveloppe pour les prêts sur ressources propres est couverte par des accords de garantie conclus entre la BEI et les différents États membres de l'UE. Les fonds de la Facilité d'investissement ACP, en revanche, sont destinés à des investissements dans le secteur privé. Outre les prêts de premier rang et les prêts intermédiés, la BEI met aussi en œuvre des instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres ainsi que des prêts de second rang et subordonnés, et fournit des garanties, des bonifications d'intérêts et de l'assistance technique. Les ressources de la Facilité d'investissement viennent directement des États membres de l'UE au titre des 9^e, 10^e et 11^e Fonds européens de développement.

L'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact est un guichet séparé de la Facilité d'investissement ACP qui sert à financer des projets dont le profil de risque, mais aussi le potentiel de retombées, sont plus élevés. Elle permet d'appuyer des initiatives qui sortent du cadre financier, géographique ou sectoriel des autres instruments. Elle peut aussi être utilisée pour accorder des prêts à des intermédiaires financiers actifs sur des marchés plus risqués ou pour des projets réalisés dans des secteurs plus risqués.

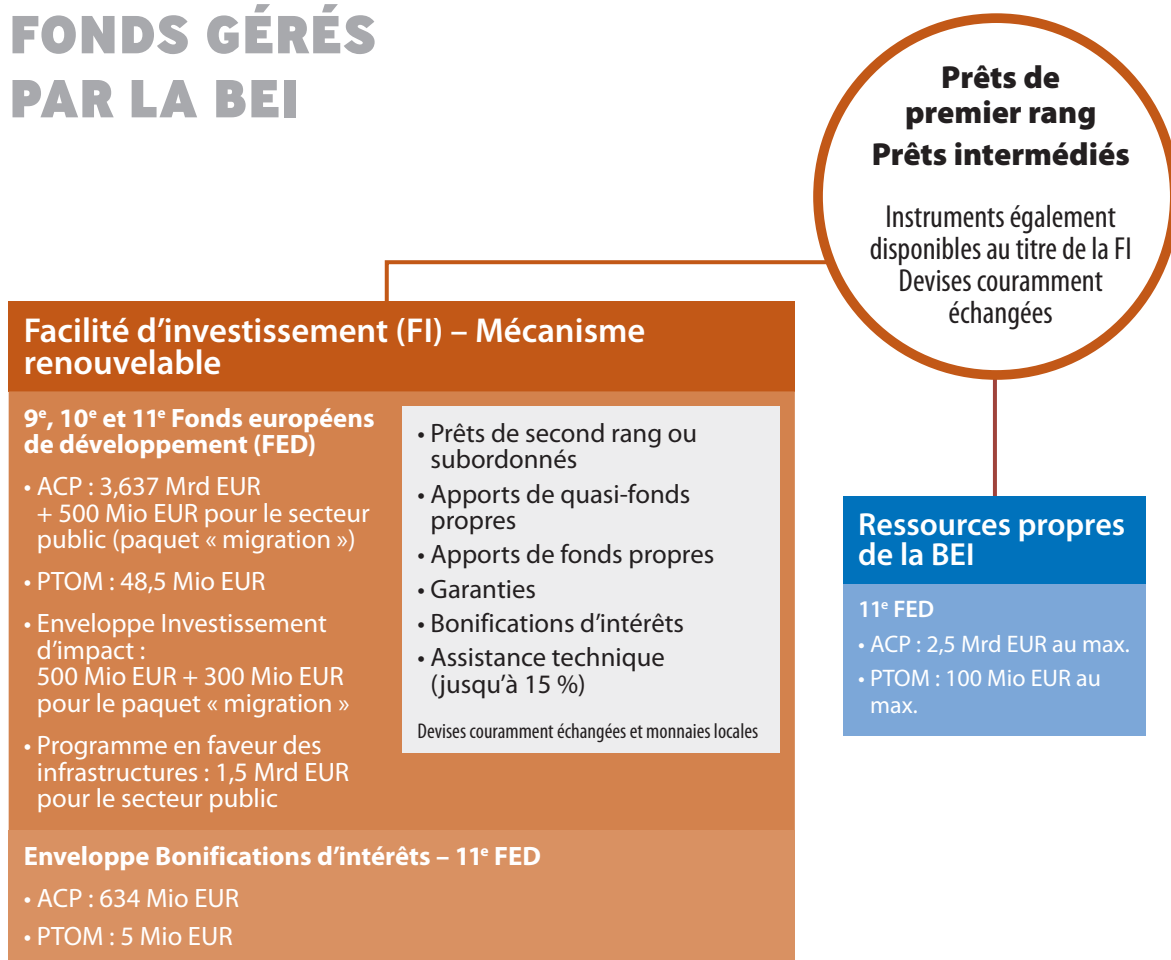
GOVERNANCE : LE COMITÉ FI

Le Comité de la Facilité d'investissement (Comité FI) a été mis en place en 2002. Il se compose de représentants de chaque État membre de l'UE et de la Commission européenne. Des représentants du Secrétariat général du Conseil et du Service européen pour l'action extérieure sont également invités à assister aux réunions du Comité, en qualité d'observateurs. La présidente du Comité FI est Anne af Ursin, la représentante finlandaise. La BEI appuie les travaux de la présidente et du Comité.

Le Comité FI se réunit pour examiner et approuver des questions politiques et stratégiques relatives à l'activité de la Banque dans les pays ACP et les PTOM. Il émet aussi des avis sur les propositions de financement (sur les ressources propres de la BEI et sur les ressources de la Facilité d'investissement) avant leur soumission au Conseil d'administration de la BEI.

Ce faisant, le Comité FI soutient la BEI dans le financement d'un large éventail de projets dans les pays ACP et les PTOM. Il joue donc un rôle essentiel dans le processus d'approbation des projets et offre à la BEI une excellente enceinte pour mener des discussions approfondies sur ses activités hors UE avec les États membres de l'Union et ses partenaires de la Commission européenne. Le Comité s'est réuni huit fois au cours de l'année 2019. Pendant la période couverte par ce rapport, le Royaume-Uni était membre de l'Union européenne et donc membre du Comité FI. En vertu de l'accord de retrait signé entre l'UE et le Royaume-Uni, ce dernier a le droit de participer au Comité en tant qu'observateur sans toutefois disposer du droit de vote.

FONDS GÉRÉS PAR LA BEI



TRANSPARENCE

La BEI applique des normes strictes en matière de transparence et agit dans le respect institutionnel de la responsabilité démocratique. En tant qu'institution financière publique régie par les politiques de l'UE, la BEI doit faire preuve de transparence quant à ses processus de prise de décision et de mise en œuvre des politiques de l'UE dans les pays partenaires.

Elle doit rendre des comptes aux citoyens et maintenir son niveau de crédibilité. Ses principes directeurs sont l'ouverture, la bonne gouvernance, la participation et la responsabilité démocratique. Depuis 2014, elle publie ses données conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Cette initiative constitue un cadre technique pour la publication des informations et des données sur les activités de coopération au développement. Toute personne intéressée peut télécharger des précisions sur la manière dont la BEI applique ces normes internationales dans le cadre de la publication d'informations liées à ses activités.

La même année, la BEI a ouvert un registre public qui contient les évaluations environnementales et sociales de ses opérations. Ces informations sont également accessibles à tous.

LE CADRE DE MESURE DES RÉSULTATS

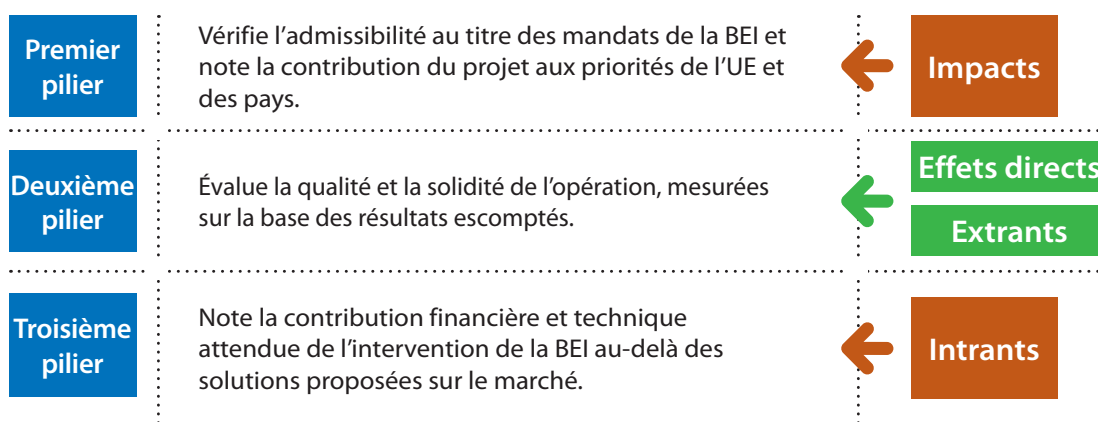
Dans les opérations qu'elle mène en dehors de l'Union européenne, la BEI utilise le Cadre de mesure des résultats (REM) pour effectuer le suivi des résultats des projets et évaluer la contribution aux objectifs de l'UE et du pays concerné, ainsi que la différence découlant de l'intervention de la BEI pour pallier les défaillances du marché et par rapport à l'offre disponible sur les marchés locaux. L'utilisation de cet outil renforce le processus d'instruction, facilite le suivi tout au long du cycle des projets et complète l'audit préalable de la BEI.

Au début du cycle des projets, la BEI définit les indicateurs pour chaque projet et estime les extrants et les effets directs attendus. Ensuite, elle surveille la performance d'un projet à différentes étapes de sa vie. Pour les projets d'infrastructure, les résultats sont examinés lors de l'achèvement du projet, puis une nouvelle fois trois ans plus tard. Le cadre renforcé de mesure des résultats (REM+) s'applique aux projets financés au titre de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact.

Depuis la mise en place de ce cadre en 2012, environ 700 projets ont fait l'objet d'une évaluation au titre du REM au stade de l'instruction. Des projets relevant du secteur financier et des projets d'infrastructure approuvés sur la base de ce cadre sont maintenant en voie d'achèvement.

Dans la mesure du possible, la BEI a harmonisé ses indicateurs REM avec ceux d'autres institutions financières internationales afin de simplifier les exigences imposées aux clients en matière de compte rendu en cas d'opérations cofinancées. Elle a également procédé à l'harmonisation d'indicateurs avec la Commission européenne dans le contexte de la plateforme européenne de financement mixte en faveur de projets de développement nécessitant un panachage de subventions et de prêts. La Banque collabore en permanence avec d'autres agences de développement et institutions financières dans le but d'améliorer la coordination et l'harmonisation des indicateurs de résultats qu'elle utilise.

LE CADRE DE MESURE DES RÉSULTATS (REM)



MIEUX COMPRENDRE L'IMPACT : LA COLLABORATION AVEC LE GLOBAL DEVELOPMENT NETWORK

La BEI investit dans des travaux de recherche approfondie, sur certains projets ou portefeuilles, afin de mieux comprendre l'incidence au niveau des bénéficiaires finals. Par exemple, dans le cadre d'un programme pilote mené en partenariat avec le Global Development Network (GDN), elle a réuni des chercheurs d'Afrique et des Caraïbes afin qu'ils étudient l'impact de projets mis en œuvre par le secteur privé en Afrique, en se concentrant sur l'investissement d'impact. Le GDN a fait appel à des experts de renommée internationale pour qu'ils fassent bénéficier le programme de leurs conseils techniques, de manière à veiller à ce que les études soient menées avec le niveau de rigueur maximal et selon les méthodes les plus récentes. Cette approche a permis de renforcer les capacités de la communauté des chercheurs en Afrique et aux Caraïbes. Cette expérience s'est aussi avérée très instructive pour la BEI et ses clients. À ce jour, le programme a permis de soutenir des chercheurs en Éthiopie, au Rwanda, au Sénégal, au Mali, au Cameroun, au Ghana, au Nigeria, au Kenya et en Gambie. Quatre études relevant du premier de trois cycles ont été publiées sur le site web de la BEI et d'autres études suivront en 2020 et en 2021. Les conclusions des chercheurs permettent de comprendre l'impact de la BEI sur le développement sous un autre angle et peuvent aider la Banque à améliorer son efficacité dans ce domaine.

ORGANISATION ET PERSONNEL

Le département Pays partenaires tiers de la BEI gère l'ensemble des activités de la Banque dans les pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique, en République d'Afrique du Sud, et dans les pays et territoires d'outre-mer. Il est également chargé de la mise en œuvre des opérations afférentes aux pays ACP au titre des mandats spéciaux. En outre, la direction des projets, le Secrétariat général, le département Gestion des mandats, la direction Gestion et restructuration des transactions, les divisions chargées du suivi des opérations, des instruments de fonds propres et de microfinance, des fonds fiduciaires et du panachage de ressources ainsi que la direction juridique consacrent aussi des ressources pour assurer la réussite des opérations dans les pays ACP.

À la fin de 2019, 109 agents de la BEI collaboraient aux opérations dans les ACP. Ils sont répartis entre le siège de la Banque à Luxembourg et les antennes et bureaux extérieurs régionaux dans les pays ACP.

Les représentations extérieures de la BEI assurent plusieurs rôles essentiels pour les activités de la Banque. Elles font connaître et facilitent la mission et les activités de la Banque dans le droit fil des objectifs du Groupe BEI. Elles gèrent les relations institutionnelles, la prospection commerciale et le suivi des projets à tous les stades du cycle, et la gestion des relations à tous les niveaux de la prise de décision dans les secteurs public et privé.

La BEI compte six représentations régionales couvrant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'océan Indien, les Caraïbes et le Pacifique. La représentation à Addis-Abeba couvre l'Éthiopie et les relations avec l'Union africaine.

Les deux premières antennes locales de la BEI dans les pays ACP ont été établies en 2017 à la Barbade et à Dakar pour renforcer la présence et l'action de la Banque sur le terrain.

Conformément à un accord formel de coopération conclu avec le SEAE, la BEI partage, dans la mesure du possible, des locaux avec les délégations de l'UE. C'est déjà le cas à Abidjan, à Addis-Abeba, à Saint-Domingue, à Yaoundé, à la Barbade et à Dakar. En 2019, la représentation régionale de la BEI à Nairobi s'est également installée dans les nouveaux locaux de la délégation de l'UE.

L'ACCORD DE COTONOU ET LA BEI

Les opérations de la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique et celles dans les pays et territoires d'outre-mer sont réalisées en vertu de l'Accord de partenariat ACP-CE (l'« Accord de Cotonou » couvrant la période 2000-2020) et de la Décision d'association d'outre-mer, lesquels constituent le cadre juridique régissant les relations entre l'UE et ces régions. Les financements au titre de ces accords sont octroyés sur les ressources du Fonds européen de développement (FED) – qui proviennent des budgets des États membres de l'UE – et sur les ressources de la BEI, qu'elle lève sur les marchés internationaux des capitaux.

La BEI est chargée de gérer la Facilité d'investissement. Ce mécanisme renouvelable répond aux besoins de financement de projets d'investissement réalisés dans les pays ACP et regroupe une large gamme d'instruments financiers souples avec prise en charge du risque. Pour accompagner la préparation et la mise en œuvre des projets qu'elle finance, la BEI est également en mesure de proposer des aides non remboursables sous la forme de bonifications d'intérêts et d'assistance technique à ses emprunteurs ainsi qu'aux bénéficiaires finals.

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou (signé en 2000 et révisé en 2005 et 2010), les principaux objectifs de la coopération ACP-UE sont la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale (article 19, paragraphe 1).

L'accord stipule par ailleurs que les stratégies de coopération ACP-UE visent à réaliser une croissance économique rapide, soutenue et créatrice d'emplois, développer le secteur privé, augmenter l'emploi, améliorer l'accès aux ressources productives et aux activités économiques et à promouvoir la coopération et l'intégration régionale (article 20, paragraphe 1).

Dans le droit fil du consensus européen pour le développement et des objectifs de développement durable des Nations unies, successeurs des objectifs du Millénaire pour le développement, les activités de la BEI dans les pays ACP appuient des projets qui sont porteurs d'avantages sociaux, économiques et environnementaux durables tout en assurant une utilisation rigoureusement responsable des fonds publics.

LES ANNÉES À VENIR – MARIA SHAW-BARRAGAN

Lorsque je pense aux projets que nous avons soutenus en 2019, pour ce qui concerne les signatures, plusieurs éléments me viennent à l'esprit. Le nombre de projets appuyés est certes resté le même qu'en 2018 – une année record pour la BEI –, mais leur taille moyenne a légèrement diminué. Plus de la moitié de nos financements ont été alloués dans les États fragiles et les pays les moins avancés. Nous avons signé les deux premières opérations au titre de Shelinvest, une initiative qui vise à stimuler 1 milliard d'euros d'investissements dans l'action climatique et les petites entreprises en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles. Ces opérations contribuent à mobiliser 130 millions d'euros en faveur d'entreprises, de différentes tailles, détenues et dirigées par des femmes.

Ces projets et ces chiffres montrent que la BEI cherche à avoir un impact réel sur le développement et à soutenir d'excellentes initiatives qui aideront les gens sur le terrain et contribueront à la réalisation globale des objectifs de développement durable. Les priorités qui nous guident depuis que nous avons commencé à investir dans les pays ACP au titre de la Facilité d'investissement n'ont, pour ainsi dire, pas changé. Nous sommes toujours fermement convaincus qu'investir dans le développement du secteur privé et dans les infrastructures vitales qui le sous-tendent constitue le moyen le meilleur et le plus efficace de lutter contre la pauvreté.

Au cours des 17 dernières années, nous avons changé la manière dont nous appuyons nos priorités et celles de l'Union européenne en matière de développement. Dans le cadre de la Facilité d'investissement, l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact nous a permis d'aller plus loin et de mettre nos financements au service de secteurs plus risqués que ceux auxquels nous avons accès auparavant. Les cadres internationaux, tels que les objectifs de développement durable des Nations unies, ont orienté nos actions en qualité de banque d'investissement, mais ils ont également favorisé un rapprochement entre des organisations de toutes tailles : d'une part, ils donnent une orientation générale et, d'autre part, ils rassemblent des institutions, des bailleurs de fonds, des ONG et des gouvernements qui partagent les mêmes idées. En fournissant un cadre à l'échelle mondiale, ils ont approfondi les partenariats et les ont rendus plus efficaces, et ont favorisé un esprit de coopération. C'est notamment ce qui ressort de l'examen de fin de parcours de la Facilité d'investissement. L'examen a permis d'observer que la Facilité d'investissement a su s'adapter au fil du temps afin de tenir compte de l'évolution des priorités. Sa principale conclusion était que la Facilité d'investissement a rempli son mandat en contribuant à réduire la pauvreté directement et indirectement et à favoriser une plus grande intégration de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique dans l'économie mondiale.

C'est dans cet esprit que la BEI entend évoluer dans les années à venir. Les négociations sur notre rôle dans l'architecture européenne de financement du développement se poursuivent. Le mandat de Cotonou court jusqu'à la fin de 2020. Au cours des prochains mois, nous comptons le mener à bien et utiliser toutes les ressources à notre disposition, notamment le Programme en faveur des infrastructures et le paquet « migration ». Nous continuerons de suivre les priorités énoncées dans notre stratégie, telles que le développement d'un secteur privé inclusif et durable et la promotion d'une croissance à faible intensité de carbone et à l'épreuve des changements climatiques, en assumant notre rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans le renforcement de la résilience économique dans le monde entier.

L'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique connaissent tous des transformations. En tant que banque de l'Union européenne, la BEI se réjouit de les soutenir dans cette mutation en partenariat avec d'autres institutions comme la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure. Les populations de ces trois régions méritent d'avoir toutes les chances d'améliorer leurs conditions de vie, ainsi que celles de leur famille et de leur communauté. Nous sommes prêts à les accompagner dans cette voie.

Maria Shaw-Barragan est la directrice du département Pays partenaires tiers de la BEI, qui est chargé des opérations de prêt en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes, dans le Pacifique, en Asie et en Amérique latine.



PAYS PARTENAIRES D'AFRIQUE, DU PACIFIQUE ET DES CARAÏBES ET PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

AFRIQUE

- Angola
- Bénin
- Botswana
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Cabo Verde
- République centrafricaine
- Tchad
- Comores
- Congo
- République démocratique du Congo
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Guinée équatoriale*
- Érythrée
- Éthiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Kenya
- Lesotho
- Liberia
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Mauritanie
- Maurice
- Mozambique
- Namibie
- Niger
- Nigeria
- Rwanda
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie
- Afrique du Sud**
- Soudan*
- Soudan du Sud*
- Eswatini
- Tanzanie
- Togo
- Ouganda
- Zambie
- Zimbabwe

CARAÏBES

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Belize
- Cuba*
- Dominique
- République dominicaine
- Grenade
- Guyana
- Haïti
- Jamaïque
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Suriname
- Trinité-et-Tobago

PTOM

- Anguilla
- Aruba
- Bermudes
- Bonaire
- Territoire britannique antarctique
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Îles Vierges britanniques
- Îles Caimans
- Curaçao
- Îles Falkland
- Polynésie française
- Terres australes et antarctiques françaises
- Groenland
- Montserrat
- Nouvelle-Calédonie
- Pitcairn
- Saba
- Saint-Barthélemy
- Sainte-Hélène et dép.
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Eustache
- Sint-Maarten
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Turks-et-Caïcos
- Wallis-et-Futuna

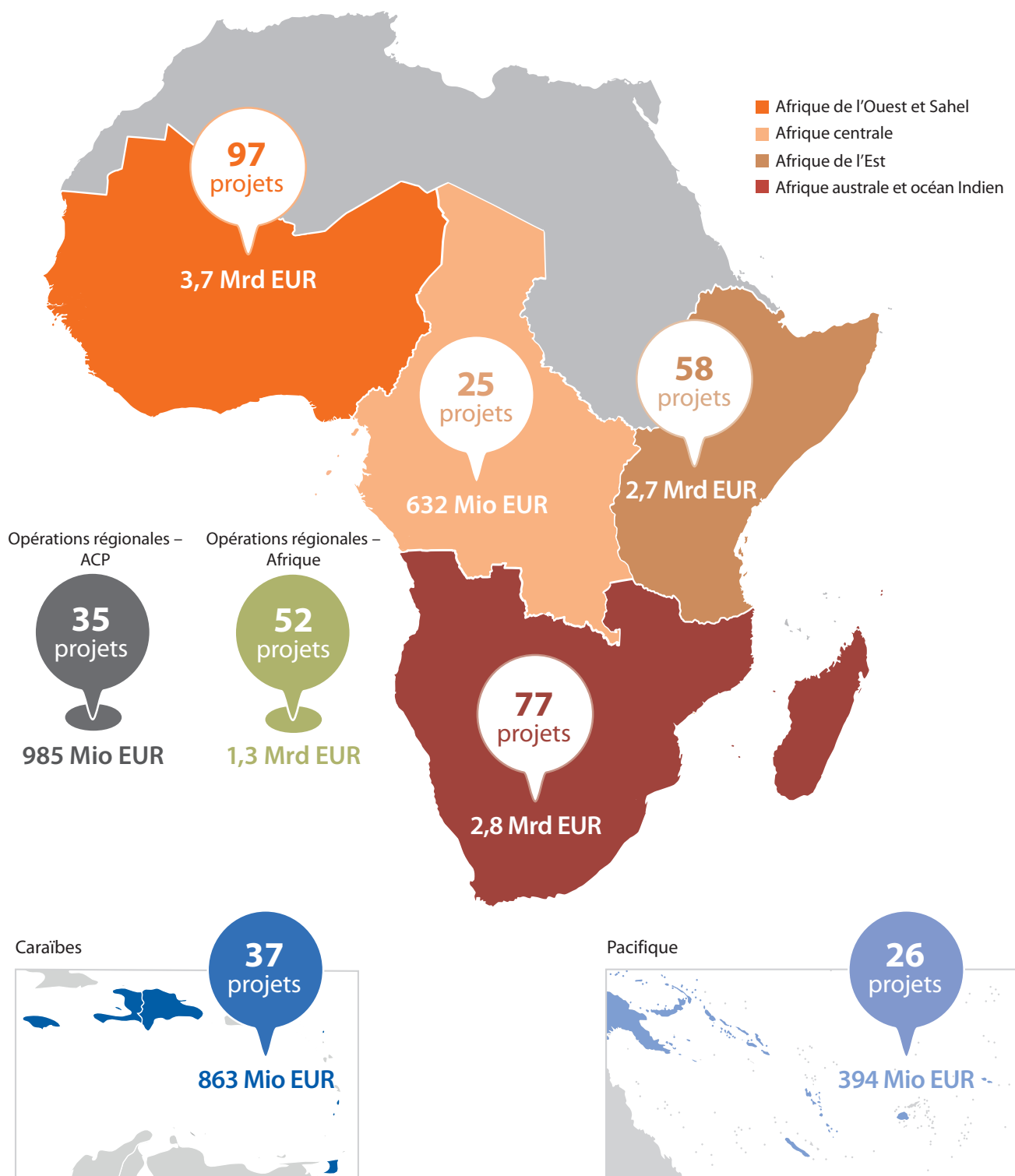
PACIFIQUE

- Îles Cook
- Fidji
- Kiribati
- Îles Marshall
- Micronésie
- Nauru
- Niue
- Palaos
- Papouasie - Nouvelle-Guinée
- Samoa
- Îles Salomon
- Timor-Oriental
- Tonga
- Tuvalu
- Vanuatu

* Pays ACP non signataire de l'Accord de partenariat de Cotonou révisé ou ne l'ayant pas ratifié.

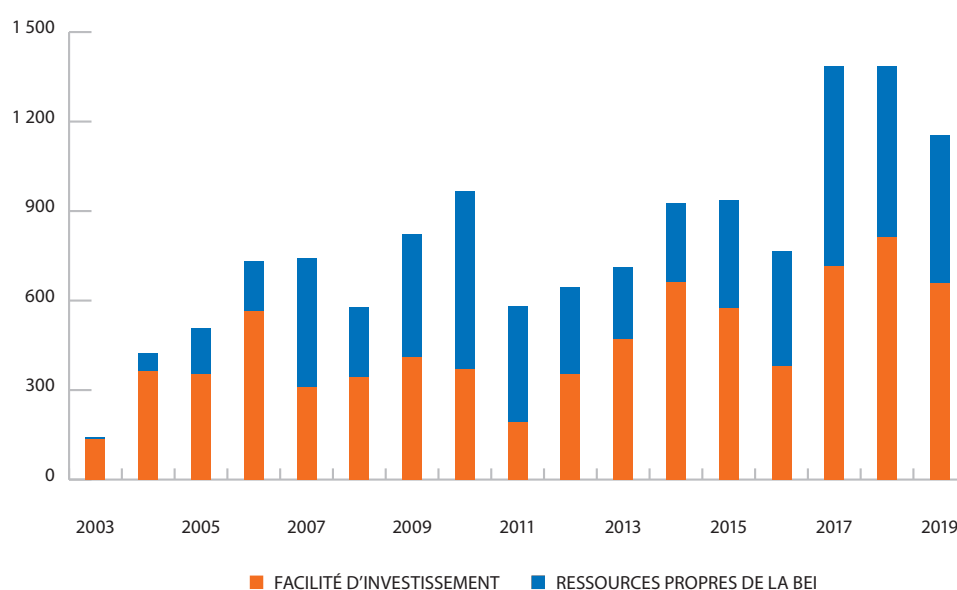
** L'Afrique du Sud fait partie du groupe régional des pays ACP et est signataire de l'Accord de Cotonou, mais l'assistance qu'elle reçoit de la BEI se fonde sur un mandat distinct.

RÉPARTITION PAR RÉGION DEPUIS 2003

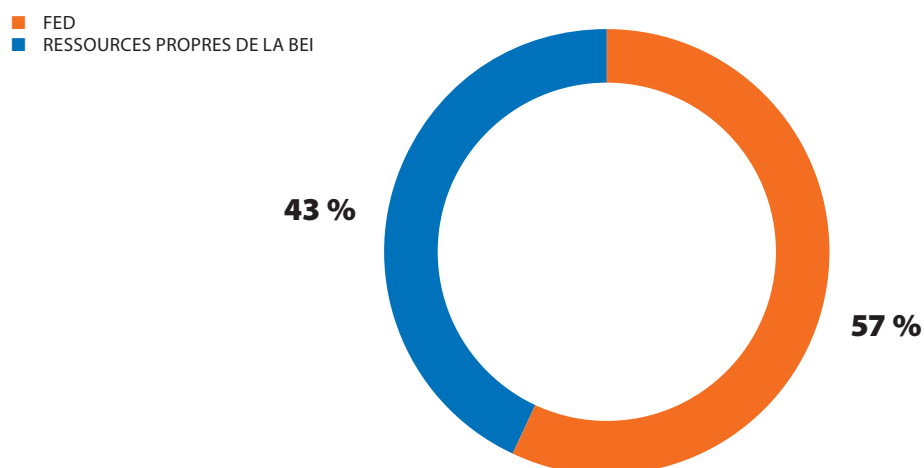


LES OPÉRATIONS DE LA BEI AU TITRE DU MANDAT COTONOU D'AVRIL 2003 À DÉCEMBRE 2019 – DONNÉES CHIFFRÉES

SIGNATURES AU TITRE DE LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT ACP ET DES RESSOURCES PROPRES DE LA BEI (MIO EUR)

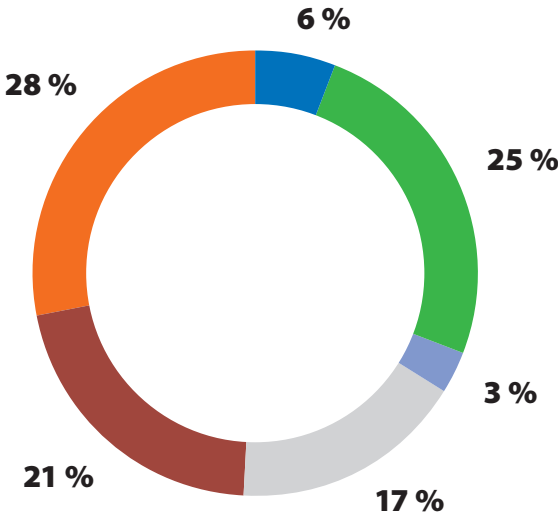


SOURCES DE FINANCEMENT : FACILITÉ D'INVESTISSEMENT ACP ET RESSOURCES PROPRES DE LA BEI



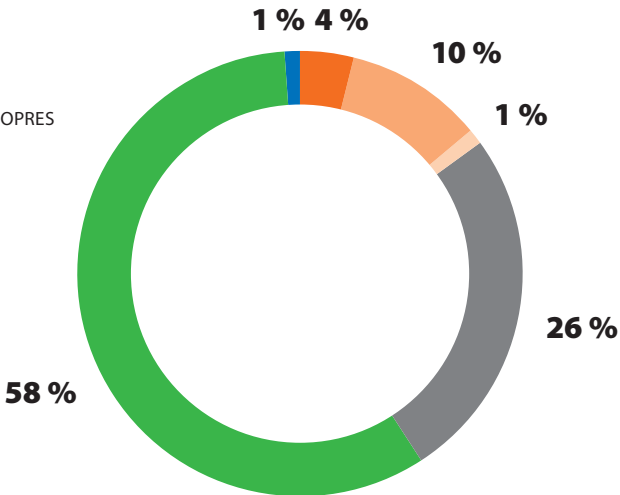
RÉPARTITION PAR RÉGION FINANCÉE

- CARAÏBES
- AFRIQUE CENTRALE ET AFRIQUE DE L'EST
- PACIFIQUE
- OPÉRATIONS RÉGIONALES – AFRIQUE ET ÉTATS ACP
- AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN
- AFRIQUE DE L'OUEST ET SAHEL



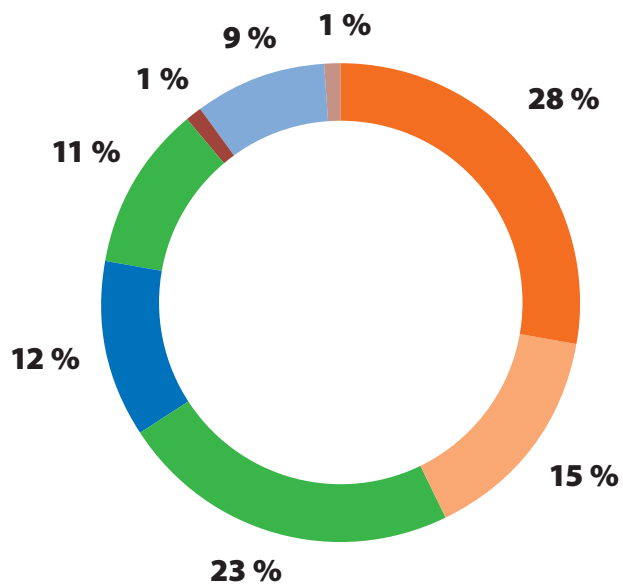
RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER

- ACCORDS DE CO-INVESTISSEMENT
- APPORTS DE FONDS PROPRES
- GARANTIES
- PIBM
- PRÊTS DE PREMIER RANG
- PRÊTS SUBORDONNÉS ET QUASI-FONDS PROPRES



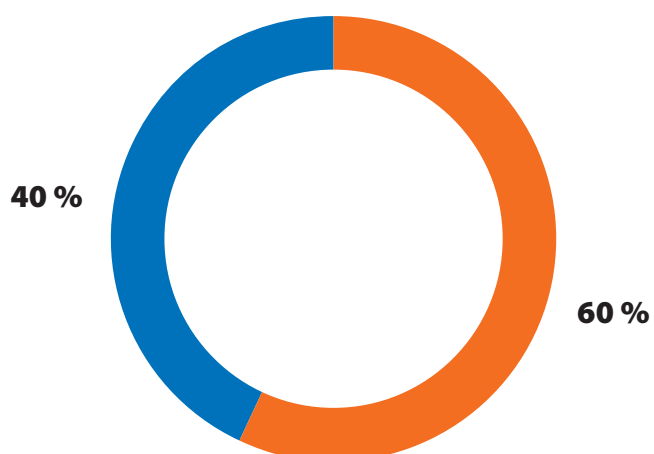
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- LIGNES DE CRÉDIT
- SERVICES FINANCIERS
- ÉNERGIE
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- TRANSPORTS
- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- INDUSTRIE
- SERVICES, TOURISME COMPRIS

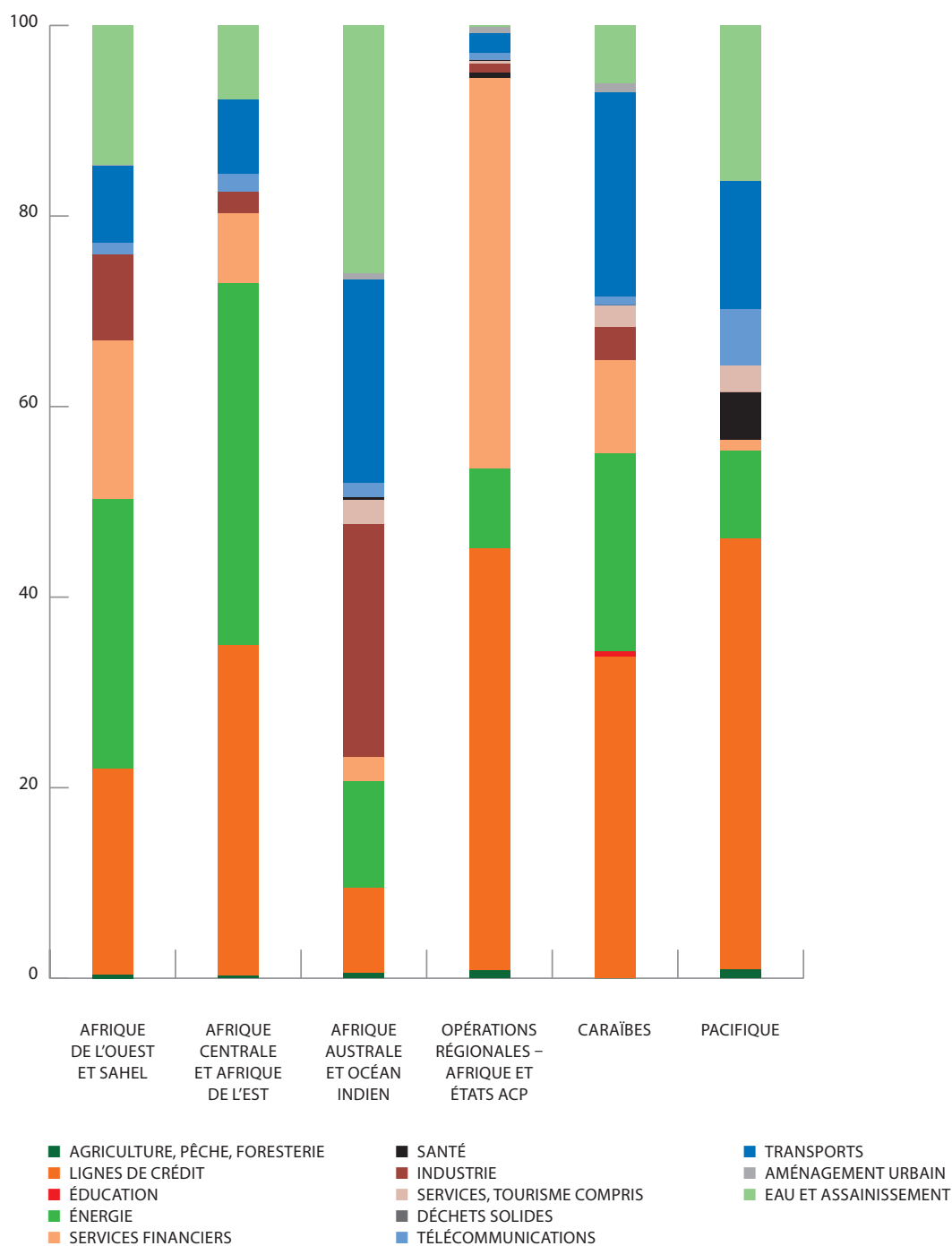


SECTEUR PRIVÉ – SECTEUR PUBLIC

- PRIVÉ
- PUBLIC



RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR RÉGION





AFRIQUE, CARAÏBES ET PACIFIQUE

**ET PAYS
ET TERRITOIRES
D'OUTRE-MER**

RAPPORT ANNUEL 2019

 **Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE 

print: ISBN 978-92-861-4664-0
eBook: ISBN 978-92-861-4659-6
pdf: ISBN 978-92-861-4658-9

FR 06/2020